

Atlas départemental des paysages de l'Allier

Carnet d'ensemble



BOCAGE BOURBONNAIS ENTRE COMBRAILLE ET BERRY



Atlas réalisé par le bureau d'étude EPODE

Rédaction : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Caroline QUAY-THEVENON, paysagiste-conceptrice ; Vicky BRETAUDEAU, paysagiste-conceptrice ; Margaux GODFRIN, urbaniste-géographe

Cartes : Lucie BERTRAND, géomaticienne

Illustrations, graphisme et mise en page : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Félix BOUFFANDEAU, graphiste

Atlas porté et financé par le Département de l'Allier avec le concours de l'Etat

Projet piloté par le Département de l'Allier (service environnement), en lien avec un comité technique associant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Allier et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier

2025

PRÉAMBULE	4
------------------	----------

FICHE D'IDENTITÉ	5
-------------------------	----------

Caractéristiques générales	5
----------------------------	---

Occupation du sol	6
-------------------	---

Motifs paysagers et ambiances caractéristiques	7
--	---

Premier aperçu des valeurs paysagères	8
---------------------------------------	---

Partie 1 : Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE	10
---	-----------

Pays des maîtres sonneurs	10
---------------------------	----

Pays de la châtaigne	10
----------------------	----

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	12
--	-----------

Un paysage ponctué de clochers	12
--------------------------------	----

ZOOM / La chapelle Sainte-Agathe	14
----------------------------------	----

ZOOM / Site Patrimonial Remarquable d'Huriel	15
--	----

Partie 2 : Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE	18
---------------------------------------	-----------

Un relief vallonné, entre collines et plateaux	18
--	----

Des perceptions contrastées	19
-----------------------------	----

Des cours d'eau et des étangs, nombreux mais discrets dans le paysage	20
---	----

ESPACES NATURELS & FORESTIERS	22
--	-----------

Une trame boisée éparse, marquant les reliefs	22
---	----

ZOOM / l'ancien Bois de la Loeuf	23
----------------------------------	----

AGRICULTURE.....25

Un maillage bocager très dense 25

Une prédominance de parcelles dédiées à l'élevage 26

URBANISATION & INFRASTRUCTURES28

Une urbanisation rurale, des petits bourgs et des hameaux dispersés 28

Une périurbanisation croissante aux abords de Montluçon..... 30

Un développement des énergies renouvelables 32

Un maillage routier dense, rayonnant sur le territoire, quelques itinéraires de découverte. 33

ZOOM / Le sentier des Maîtres Sonneurs..... 34

Partie 3 : Valeurs et enjeux.....36

Valeurs paysagères..... 37

Enjeux paysagers..... 39

Partie 4 : Unités paysagères.....40

PLATEAUX DU PAYS D'HURIEL ET VALLÉE DE LA MEUZELLE43

Motifs et ambiances paysagères 44

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères 48

Objectifs de qualité paysagère 51

COLLINES DU PAYS D'HURIEL ET VALLÉE DE LA MAGIEURE53

Motifs et ambiances paysagères 54

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères 58

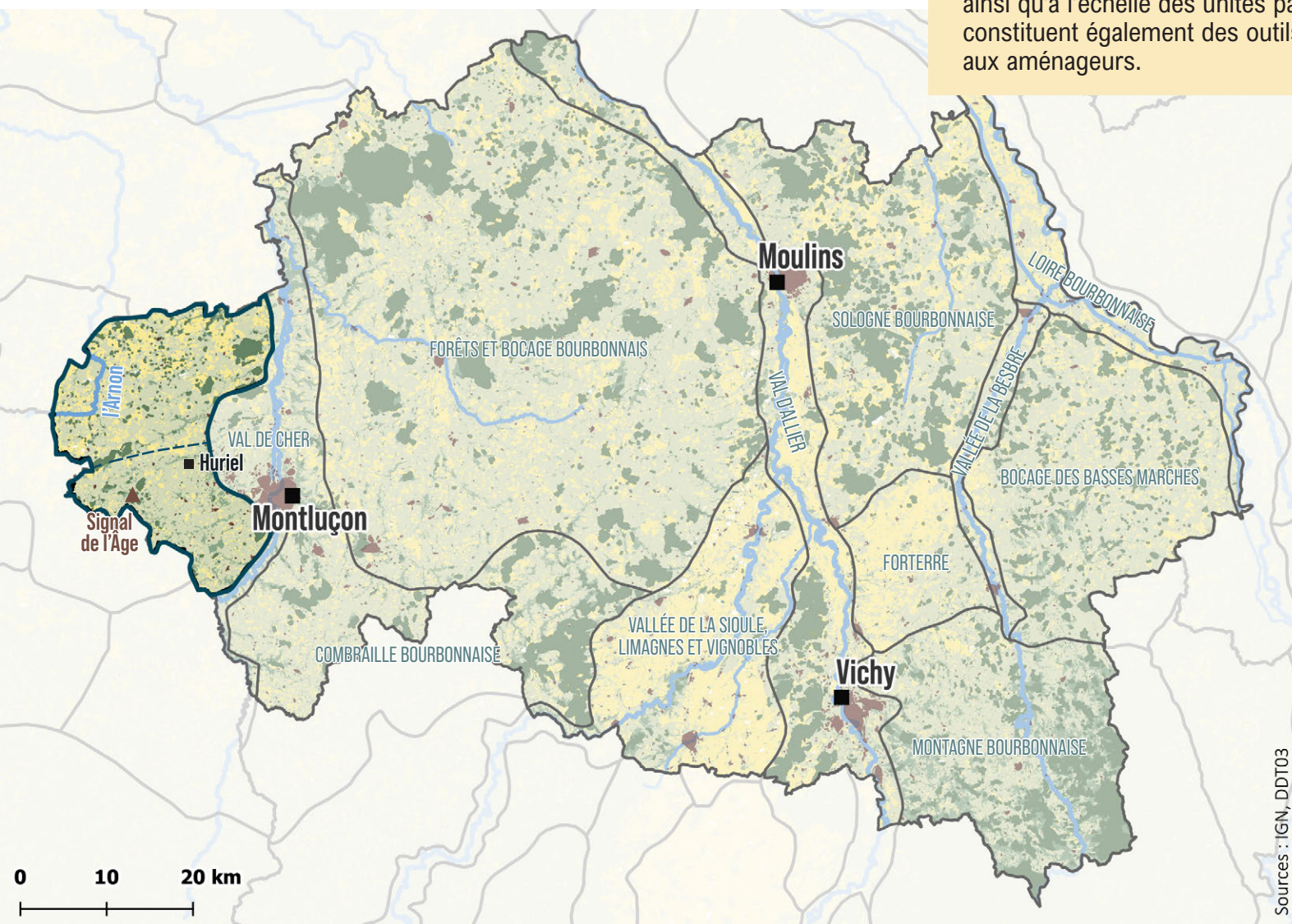
Objectifs de qualité paysagère 62

Bibliographie64

PRÉAMBULE

Ce carnet fait partie des **12 carnets d'ensembles paysagers** qui constituent, en plus d'un **carnet départemental**, l'Atlas des paysages de l'Allier.

Chacun de ces carnets vise à décrire, mettre en exergue les spécificités et faire connaître les paysages bourbonnais, à l'échelle de l'ensemble paysager ainsi qu'à l'échelle des unités paysagères qui le composent. Ces carnets constituent également des outils d'aide à la décision, destinés aux élus et aux aménageurs.



Situé à l'extrémité ouest du département, cet ensemble paysager est un territoire ondulé, qui oscille entre plateaux et collines, et traversé par de nombreux cours d'eau. Un maillage bocager très dense souligne ce relief et participe à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble. L'urbanisation se fait discrète, sauf à proximité de Montluçon, dont l'influence transforme progressivement les paysages.

Deux unités paysagères composent cet ensemble : le plateau du Pays d'Huriel et la vallée de la Meuzelle, ainsi que les Collines du Pays d'Huriel et la vallée de la Majeure.

FICHE D'IDENTITÉ

Caractéristiques générales



© Allier Bourbonnais Attractivité - SC ville de Montluçon

- * **SUPERFICIE :** environ 493 km²
- * **DENSITÉ DE POPULATION :** environ 33 hab/km² (46 hab/km² pour le département)
- * **INTERCOMMUNALITÉS :** CC Pays d'Uriel (majoritairement), CC Montluçon Communauté, CC Val de Cher
- * **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX :** Huriel, Prémilhat, Quinssaines, Chazemais, Treignat...
- * **COURS D'EAU :** l'Arnon, la Queugne, la Meuzelle, la Magieure, la Bartillat
- * **ALTITUDES :** 572 m max (Signal de l'Âge sur la commune d'Archignat); 188 m min (Étangs de Puy Vallée, tout au nord de l'ensemble à Vallon-en-Sully) ; 353 m de moyenne
- * **LIMITES :** les départements de la Creuse au sud-ouest, et du Cher au nord-ouest, le Val de Cher à l'est

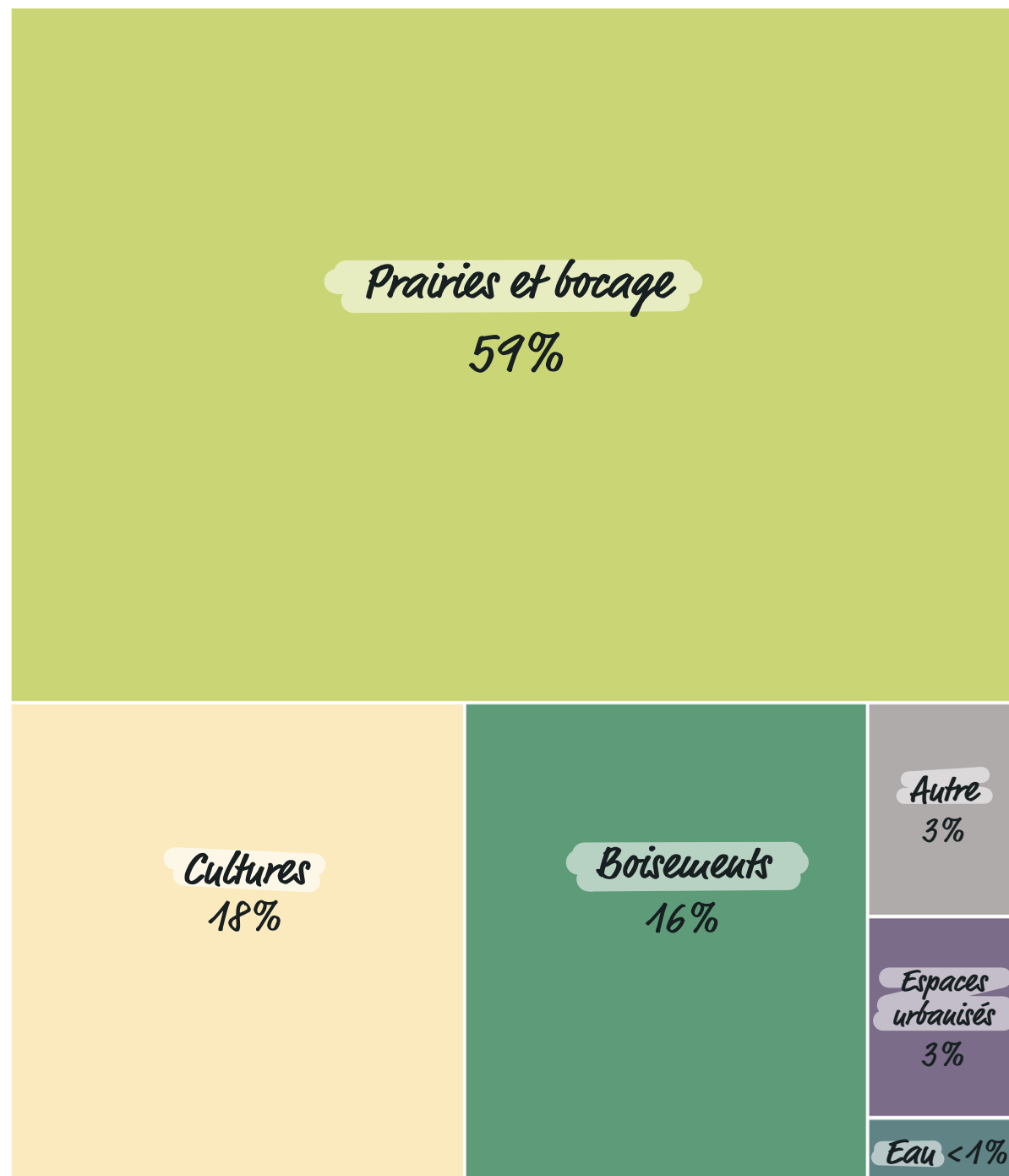
*densité calculée à partir des données Filosofi 2017 de l'INSEE (carreaux de 200 m) sur l'ensemble des communes comprises totalement ou partiellement dans l'ensemble paysager

Occupation du sol

Sources : Corinne Land Cover (2018) et IGN (traitement Epode)

POUR COMPARAISON : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Prairies et bocages	51%
Forêts et boisements	23%
Cultures	20%
Espaces urbanisés	3%
Eau	1,5%
Autre	1,5%



Motifs paysagers et ambiances caractéristiques

RELIEF VALLONNÉ

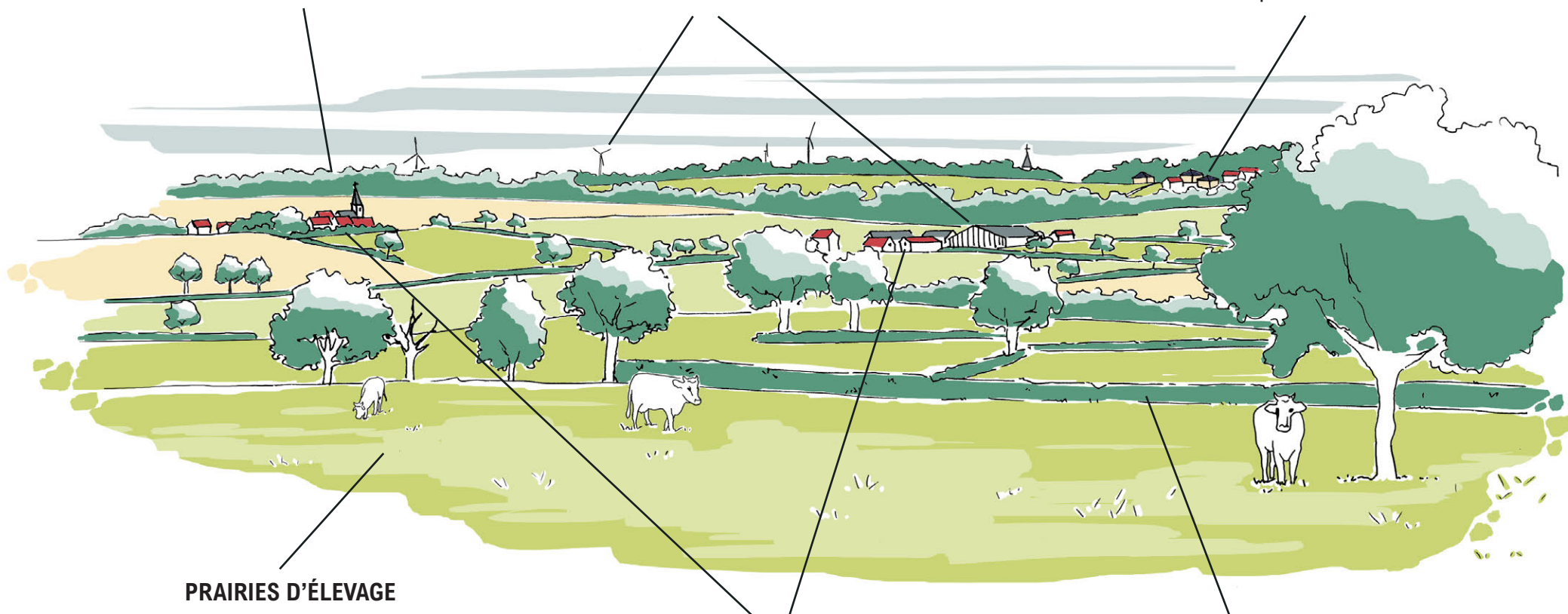
Ondulations topographiques formées par une succession de plateaux et de collines, où les vallées sont plus ou moins marquées

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments agricoles, contrastant avec les codes de l'architecture traditionnelle, et éoliennes implantées en points hauts

INFLUENCE DE MONTLUÇON

Urbanisation récente se densifiant à proximité de la ville de Montluçon, dont les formes urbaines et architecturales sont souvent en rupture avec l'identité patrimoniale locale



PRAIRIES D'ÉLEVAGE

Prairies de pâture et de fauche, maintenant les paysages ouverts

VILLAGES ET HAMEAUX

Trame bâtie de faible densité, comprenant des villages, souvent situés sur les points hauts, et des hameaux dispersés

BOCAGE DENSE ET PRÉSERVÉ

Haies bocagères taillées et arbustives (bouchures), souvent bien préservées et qui soulignent les variations du relief

Premier aperçu des valeurs paysagères

Valeur paysagère : Caractéristique ou singularité du territoire, qui participe à fonder l'identité de ce dernier, qui le rend familier pour ceux qui l'habitent et/ou attractifs pour ceux qui le visitent.

Ces valeurs sont issues de l'analyse et de la synthèse des composantes paysagères détaillée ci-après. Chacune de ces valeurs se retrouvera, sous la forme de son pictogramme, tout au long de l'analyse. Enfin, elles seront explicitées à la fin de cette analyse (page 37).



UN RELIEF DE PLATEAUX ET DE COLLINES



UNE MOSAÏQUE AGRICOLE OÙ L'ÉLEVAGE PRÉDOMINE



DES BOURGS ET HAMEAUX EN POINT HAUT



UNE TRAME BOCAGÈRE BIEN PRÉSERVÉE



UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE MAIS DISCRET



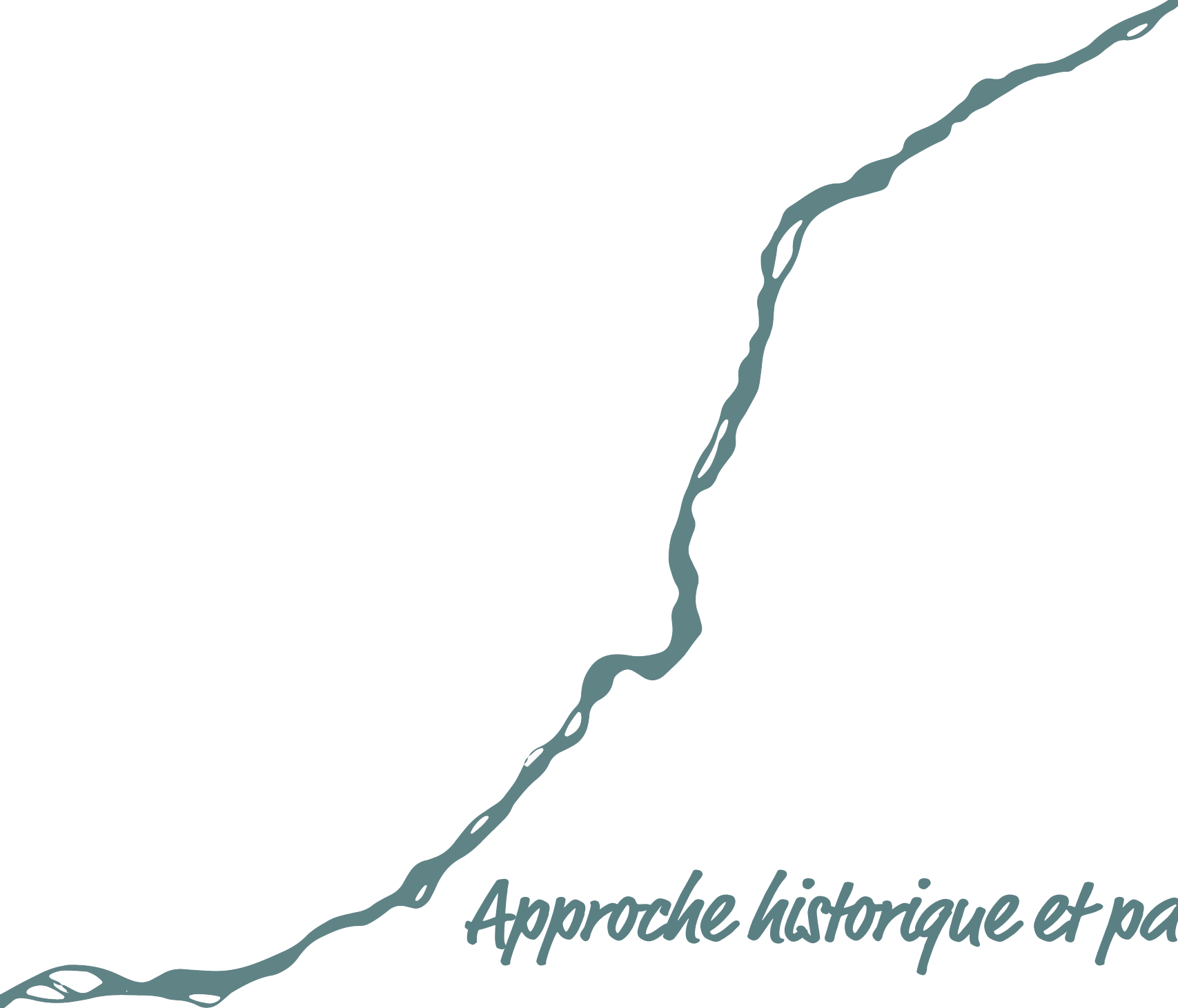
DES BOISEMENTS RARES



DES VUES OUVERTES SUR LE GRAND PAYSAGE



DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE MÉCONNUS



PARTIE 1:

Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE

Pays des maîtres sonneurs

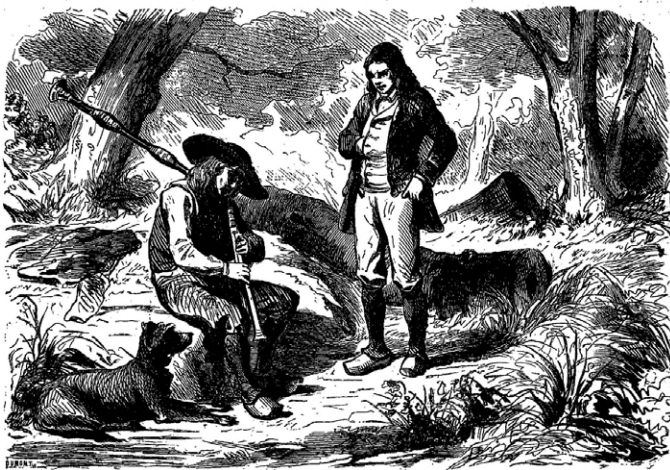


Illustration d'une réédition des Maîtres sonneurs (1869)

Remarque : Ce territoire n'a pas d'appellation historique spécifique. Il oscille entre le Berry et la Combraille auxquels il appartient à l'origine, puis il est intégré à la Seigneurie des Bourbons. Ses frontières ont été clarifiées avec la création du département. Cet ensemble a été parfois désigné comme le Bourbonnais du Berry.

Le territoire a été décrit par des auteurs du XIX^{ème} et du début XX^{ème}, apparaissant comme une « **contrée pittoresque et plutôt boisée** » (Plan de Paysage PETR Vallée de Montluçon et du Cher, 2022).

Dans « **les Maîtres Sonneurs** », **George Sand** raconte l'itinérance de deux joueurs de cornemuse entre Bourbonnais et Berry. Les territoires décrits présentent « deux cultures » marquées par des paysages contrastés : le « chêne et l'épi » et la « plaine et la forêt ». Les habitants de ces paysages sont évoqués en tant que « paysans de la Vallée Noire », « bûcheux » ou « muletiers de Combrailles », reflétant ces traditions rurales.

En arrivant dans le Bourbonnais, les deux maîtres sonneurs ont « l'impression d'une nature plus sauvage et même menaçante ». L'un des deux est nommé Huriel en référence au village éponyme.

Aujourd'hui, un **sentier de grande randonnée de pays** « sur les pas des maîtres sonneurs » suit le périple du roman.

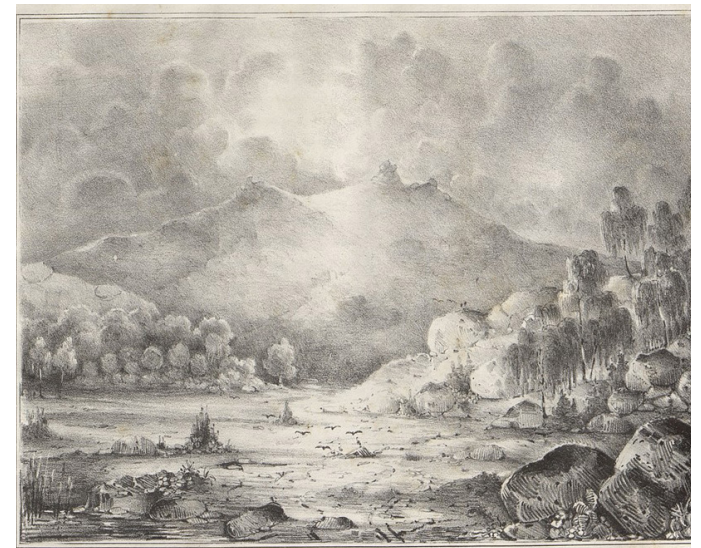
Pays de la châtaigne

Le **Pays de la Châtaigne**, qui correspond plus ou moins à notre ensemble paysager, est marqué par la **présence ancienne de châtaigniers** qui a donné son nom à la région. Il est décrit par Achille Allier dans « Esquisses bourbonnaises, une excursion d'artiste », publié en 1931 :

« C'est une pittoresque contrée que cette partie du Bourbonnais, connue sous le nom de la Châtaigne : vaste espace qu'aucune rivière ne coupe, qu'aucune route ne vivifie, où les communications sont difficiles, les habitations disséminées ; langue de terre s'avancant entre la Marche et le Berry, avec une population, des mœurs et des productions ; brusquement tranchées à partir des limites où cesse la culture de la vigne. »

« Des hauteurs, on voit se dérouler comme une immense forêt coupée de landes incultes, de champs de seigle ou de pièces de sarrasin, encadrées de châtaigniers aux têtes rondes. »

Ce paysage sauvage est dominé par la forêt, où la végétation dense et variée crée une **atmosphère tranquille et préservée**. C'est un véritable **refuge naturel**, propice à la détente, où le temps semble ralentir. A l'époque, les châtaigniers, façonnent un environnement calme, presque hors du temps, où la nature prend toute sa place.



Vallée de Treignat, Achille Allier (1931)



*Maillage bocager
dense*

*Vallon légèrement marqué
entre les plateaux*

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Un paysage ponctué de clochers

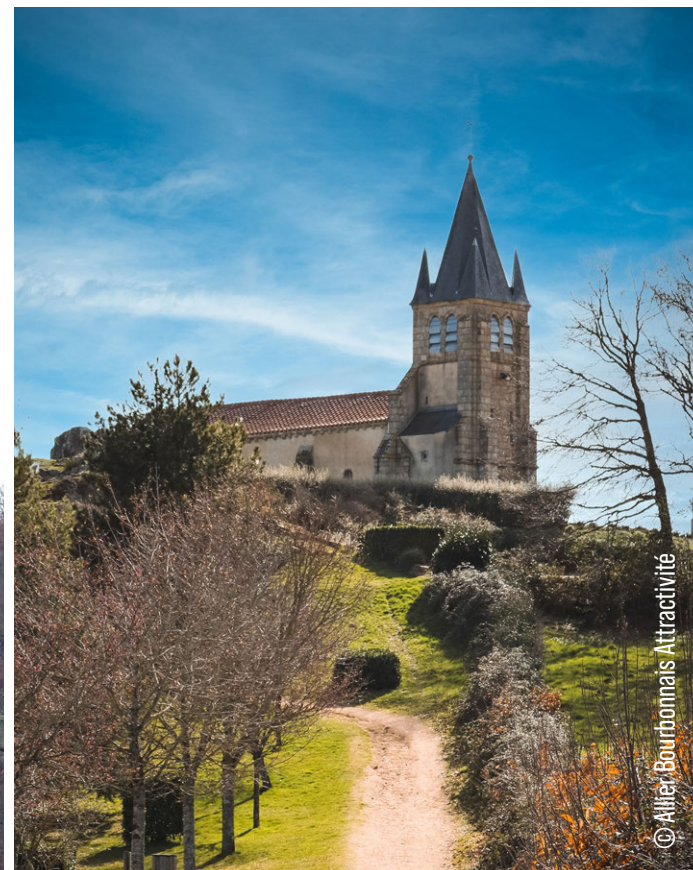
Le territoire entre Combraille et Berry offre une **diversité de monuments**, principalement **d'architecture religieuse**, dont certains sont classés Monuments Historiques. Les clochers des églises sont parfois construits sur la base de **bardages en châtaignier**, ce qui leur donne une silhouette élancée identifiables facilement et qui émergent de la ligne d'horizon. Quelques rares châteaux sont dispersés sur le territoire, principalement sur la frange est de l'ensemble.

L'architecture patrimoniale se caractérise notamment par les matériaux de constructions traditionnels, comme les grès jaune et les grès houiller teinté de rouge (église de Saint-Désiré et de la Chapelaude) ou le granit (ancienne carrière de granit bleu à Saint-Martinien).

Le **Site Patrimonial Remarquable d'Huriel** englobe dans son périmètre le **donjon de la Toque** et l'**église Notre-Dame d'Huriel**. Un site inscrit au titre du paysage concerne le Lac de Sidiailles, situé entre le département de l'Allier et du Cher. En revanche, aucun site classé (au titre du paysage) n'est présent.

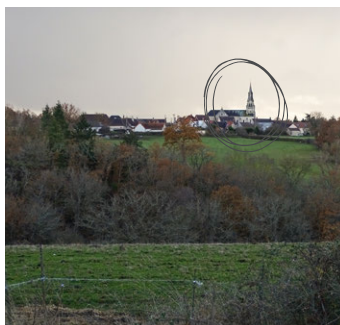


Château de La Crête (devenu un lieu de réception) à Huriel

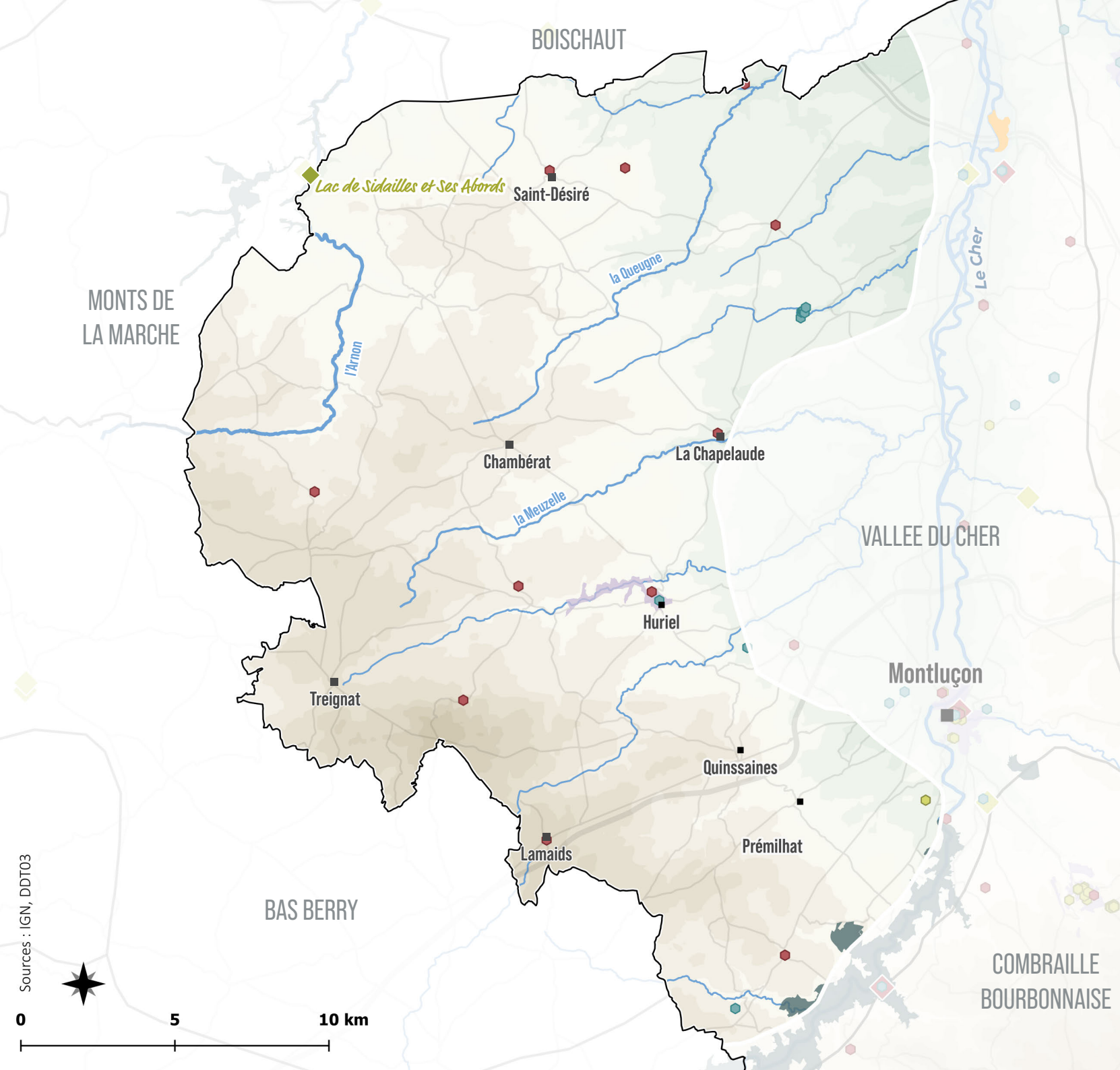


Eglise de Quinssaines

Silhouette de clochers
de gauche à droite : Mesples,
Audes, la Chapelaude*,
Chazemais*, Saint Sauvier
[*Monument Historique]



*Clocher élancé en
bardage de châtaignier*



Patrimoine culturel et architectural

- Site patrimonial remarquable

Monuments historiques

- Châteaux
- Architectures religieuses
- Autres monuments historiques

Patrimoine paysager

- Sites inscrits

Patrimoine naturel

- Natura 2000 (directive habitats)
- Limites du département

Sources : IGN, DDT03



ZOOM / La chapelle Sainte-Agathe

Inscrite aux Monuments Historiques, la chapelle Sainte-Agathe est un édifice à l'architecture romane en grès rose, située à Saint-Désiré. **Bâtie sur un promontoire au cœur du bocage**, elle constitue à la fois un **point de repère** visible dans le paysage depuis les alentours et un **point de vue privilégié** sur le paysage.

En effet, depuis la chapelle, la vue est **panoramique**, pratiquement à 360 degrés, et **particulièrement qualitative**. Ce point de vue permet d'apprécier le paysage environnant, sa topographie ondulée et sa campagne bocagère, parsemée de boisements. Au loin et vers le sud se devinent les reliefs du Massif central.

Ce type de point de vue est rare sur le territoire, ce qui en fait un site remarquable vis-à-vis du paysage. Une table d'orientation a d'ailleurs été installée pour le valoriser.



Vue lointaine sur la chapelle Saint-Agathe depuis Chazemais



Chapelle Sainte-Agathe à Saint-Désiré



Vue panoramique depuis les reliefs de la Chapelle Sainte-Agathe à Saint-Désiré

ZOOM / Site Patrimonial Remarquable d'Huriel

Huriel, ancienne ville fortifiée et **baronnie**, fut un **point stratégique militaire** sous l'influence des Bourbons. Aujourd'hui, la commune conserve **deux témoins** remarquables de son histoire médiévale :

- * Le **donjon seigneurial**, datant du XI^{ème} siècle, est un vestige du château fort originel, connu sous le nom de **la Toque**. Cette appellation vient du toit en forme de coiffe qui le surplombait jusqu'à sa suppression en 1903. Ce donjon, exceptionnellement bien conservé, a bénéficié d'une restauration majeure en 2022. Avec sa silhouette emblématique, il constitue un point de repère dans le paysage, permettant d'identifier clairement le village d'Huriel.
- * L'**église Notre-Dame d'Huriel**, datant du XII^{ème} siècle, est un chef-d'œuvre de l'art roman. Elle se distingue notamment par ses fresques remarquables et sa grille en fer forgé.

Ces deux édifices, classés aux Monuments Historiques, ont contribué à la reconnaissance d'Huriel en tant que Site Patrimonial Remarquable, une distinction qui valorise son **patrimoine architectural, urbain et paysager**. Cette protection vise à préserver et mettre en lumière l'identité unique de la commune, entre héritage médiéval et dynamisme contemporain.



Vue sur le village d'Huriel et son Donjon

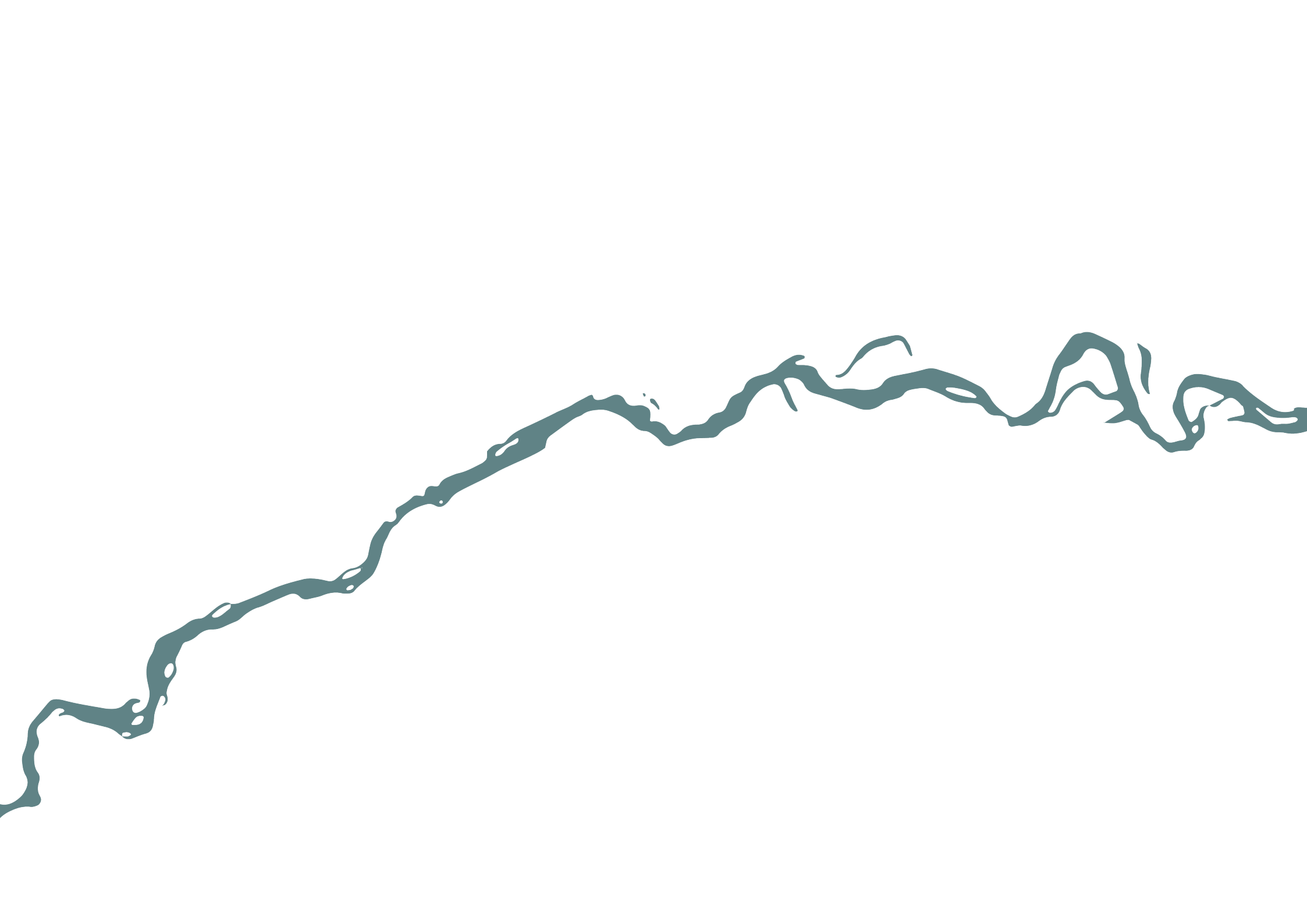


Le Donjon de la Toque et ses jardins entretenus, à Huriel

VALEURS ET ENJEUX :

- Les éléments patrimoniaux, y compris ceux non protégés, et principalement les édifices religieux en tant que points de repères dans les paysages







PARTIE 2 :

Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

Un relief vallonné, entre collines et plateaux

Le territoire du Bocage bourbonnais entre Combraille et Berry se situe sur un **vaste plateau à l'altitude modérée**, s'inclinant progressivement à l'est (en direction du val de Cher) et vers le nord (en s'éloignant des piémonts du Massif central). La topographie de ce territoire est variée.

La partie sud « se caractérise par un **relief assez tourmenté de collines granitiques** » (Plan de Paysage du PETR Vallée de Montluçon et du Cher) avec une **amplitude altitudinale assez importante**, comprise entre 570 m (sommet du Signal de l'Âge, point culminant du territoire) à 250 m environ (fond de vallée de la Magieure). Ce territoire est en effet sous l'influence du Massif central, constituant les **derniers contreforts de la Combraille**. Des vallées incisent le territoire selon un axe sud-ouest/nord-est, descendant vers le val de Cher.

Une **ligne de crête structurante** traverse le territoire d'est en ouest entre le Signal de l'Âge et Saint-Martinien, marquant une rupture à partir de laquelle les collines s'atténuent progressivement vers le nord.

La partie nord, quant à elle, est caractérisée par un **relief plus doux, ondulé**, qui oscille entre 380 et 180 m d'altitude environ. Il est formé d'une succession de **plateaux**, séparés par de nombreuses vallées. Une **ligne de crête** sud-ouest/nord-est, entre Saint-Sauvier et Saint-Désiré, délimite les plateaux de l'ouest, tournés et descendant vers le val de Cher, des plateaux de l'est, tournés vers l'Arnon et le département du Cher.



Relief collinéen à Archignat



Relief de plateaux « ondulés » vu depuis la chapelle Sainte-Agathe à Saint-Désiré



Relief de plateaux à la Chapelaude

Des perceptions contrastées

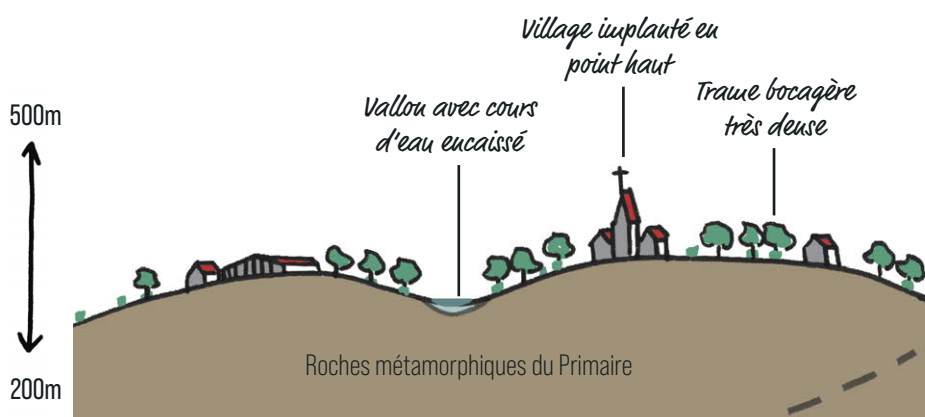


Large panorama depuis les hauteurs de Prémilhat, avec les reliefs du Massif central en arrière-plan

Cette topographie variée et ondulante crée une grande diversité d'ambiances et de perceptions : **les hauteurs des collines et plateaux, ouverts sur le grand paysage, contrastent avec les fonds de vallées, fermés et intimistes.** Les vues depuis les points hauts permettent d'apprécier la campagne bocagère et parfois, en arrière-plan, les reliefs du Massif central.

Le relief a également **conditionné l'occupation humaine**, par exemple en favorisant l'implantation des villages sur les points hauts, la préservation de la trame bocagère sur les secteurs collinéens ou encore le développement du boisement sur les pentes les plus raides des vallons.

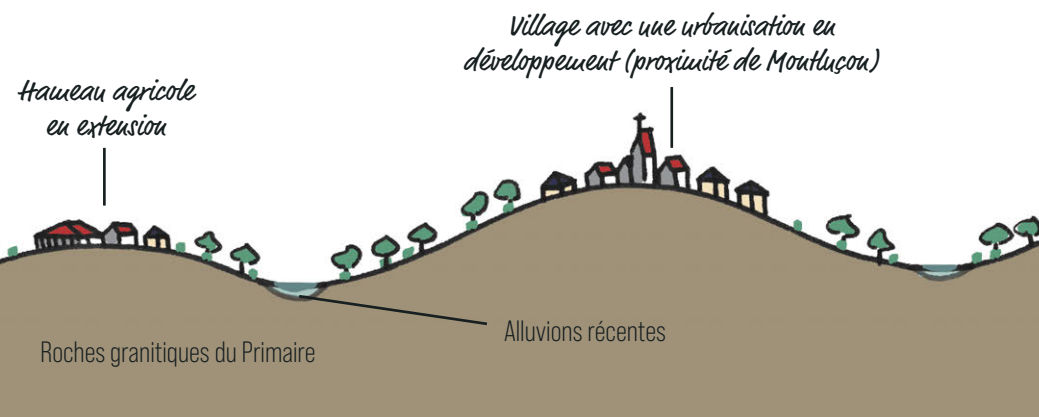
TOPOGRAPHIE DE PLATEAUX



Nord-Ouest

VERS LE DÉPARTEMENT DU CHER (BOISCHAUT)

TOPOGRAPHIE DE COLLINES



Sud-Est

VERS LA COMBRAILLE

Des cours d'eau et des étangs, nombreux mais discrets dans le paysage

La **trame hydrographique**, dense, est à l'origine de ces reliefs en creusant des vallées. Les cours d'eau s'écoulent généralement selon un **axe sud-ouest/nord-est**, alimentant le Cher et séquençant le paysage. Seule la partie nord-ouest du territoire présente un fonctionnement indépendant du bassin versant du Cher : les cours d'eau, affluents de l'Arnon, évoluent vers le nord-ouest.

Souvent accompagnés d'une **ripisylve dense** et situés en fond de vallée, ils sont difficilement visibles. Leur présence peut cependant se lire dans le paysage et l'eau peut parfois être aperçue lorsque la ripisylve devient plus lâche ou disparaît.

Par ailleurs, de nombreux **étangs et petites retenues** ponctuent les fonds de vallées ou les creux des reliefs. Ces plans d'eau, réservoirs de biodiversité, se font généralement **discrets** dans le paysage, masqués par la végétation qui les entoure. Lorsqu'ils sont visibles, ils animent qualitativement les ambiances paysagères et créent des points de repères. Certains, particulièrement vastes, ont été valorisés en tant que base de loisirs (étang de Sault, étang d'Herculat).



La Dionne à Viplaix



La Forêt à Audes, se devinant dans le creux de la topographie

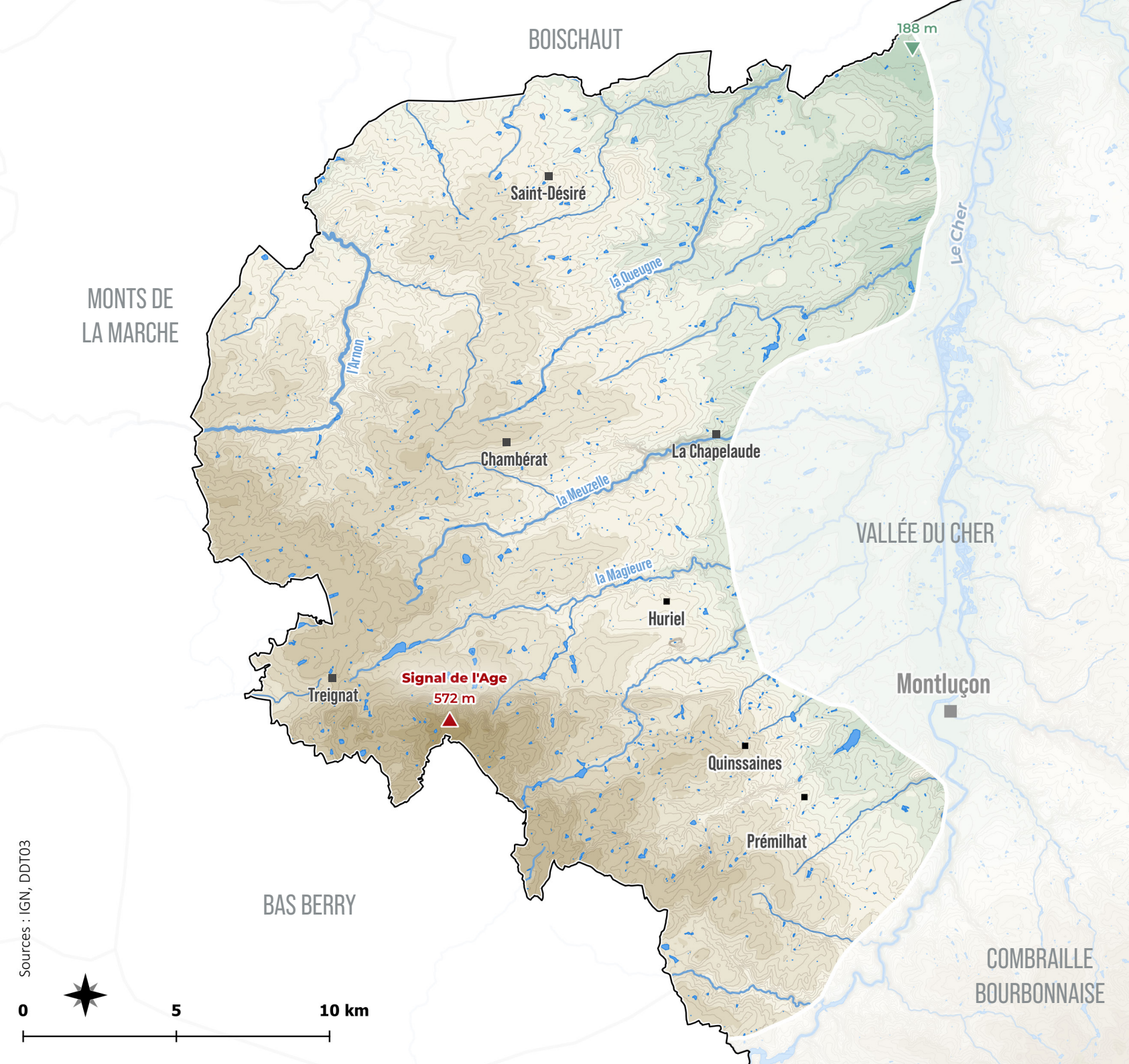


Etang au lieu-dit La Croix à Archignat

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ La variété topographique et, en particulier, les points hauts permettant des vues sur le grand paysage
- ▶ Les nombreux cours d'eau et étangs qui rythment et ponctuent les paysages





Relief

572 m

▲ Point le plus haut

▼ Point le plus bas

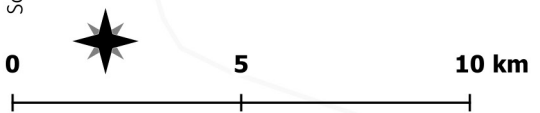
188 m

Hydrographie

Surfaces en eau, étangs

Cours d'eauLimites du département

Sources : IGN, DDT03



ESPACES NATURELS & FORESTIERS

Une trame boisée éparse, marquant les reliefs

La **trame boisée** de cet ensemble est **lâche** et concerne 16% de la surface du territoire. Elle est principalement constituée de **petits bois**, qui occupent **les points hauts des plateaux et collines ou les pentes les plus raides des vallons**. Les boisements les plus réduits se confondent parfois avec la trame bocagère, se mêlant aux haies vives les plus denses ou aux ripisylves. De plus, les boisements situés en fond de vallon sont peu visibles.

Cependant, **quelques boisements, plus vastes**, marquent localement fortement le paysage, notamment dans la partie nord (Bois de Sugère, Bois du Dela...), en mettant en valeur certains reliefs. Par ailleurs, quelques **parcelles de conifères**, récentes, se remarquent nettement, formant des tâches aux contours abrupts et de couleur sombre qui se démarquent dans les boisements de feuillus.

Malgré sa présence discrète, **la trame boisée du territoire participe à la variété de ses paysages**, en accentuant les reliefs, en marquant les vallons les plus encaissés et en créant localement des ambiances intimistes.

Remarque : Anciennement, les châtaigniers étaient très présents sur ce territoire, du fait des sols pauvres en calcaire. A l'origine de l'appellation « Pays des Châtaigniers », de moins en moins utilisée, ils ont aujourd'hui pratiquement disparu.



Trame boisée vue depuis les reliefs de la chapelle Sainte-Agathe à Saint-Désiré



Relief boisé à Archignat

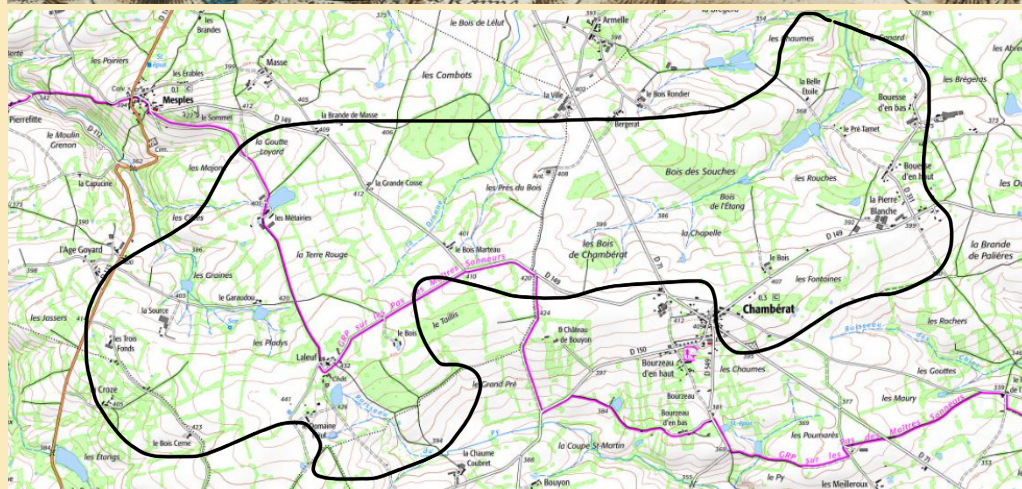


Le Bois de Sugère à l'arrière-plan à Saint-Sauvier

ZOOM / l'ancien Bois de la Loeuf

Cet exemple frappant illustre un phénomène plus global de disparition des grands boisements

« Le bois de la Loeuf (L'Alloeuif), près de Chambérat, qui était la destination des héros du roman de George Sand, les maîtres sonneurs, a entièrement disparu de la zone entre Mesples et Chambérat. [...] Il ne reste des anciens bois qui parsemaient le paysage de bocage que de petits bosquets de formes géométriques variées, dispersés sur l'ensemble du secteur. » (Atlas des Paysages d'Auvergne)



Comparaison des cartes de Cassini (XVIII^{ème} siècle) et IGN actuelle de l'emplacement du bois de la Loeuf



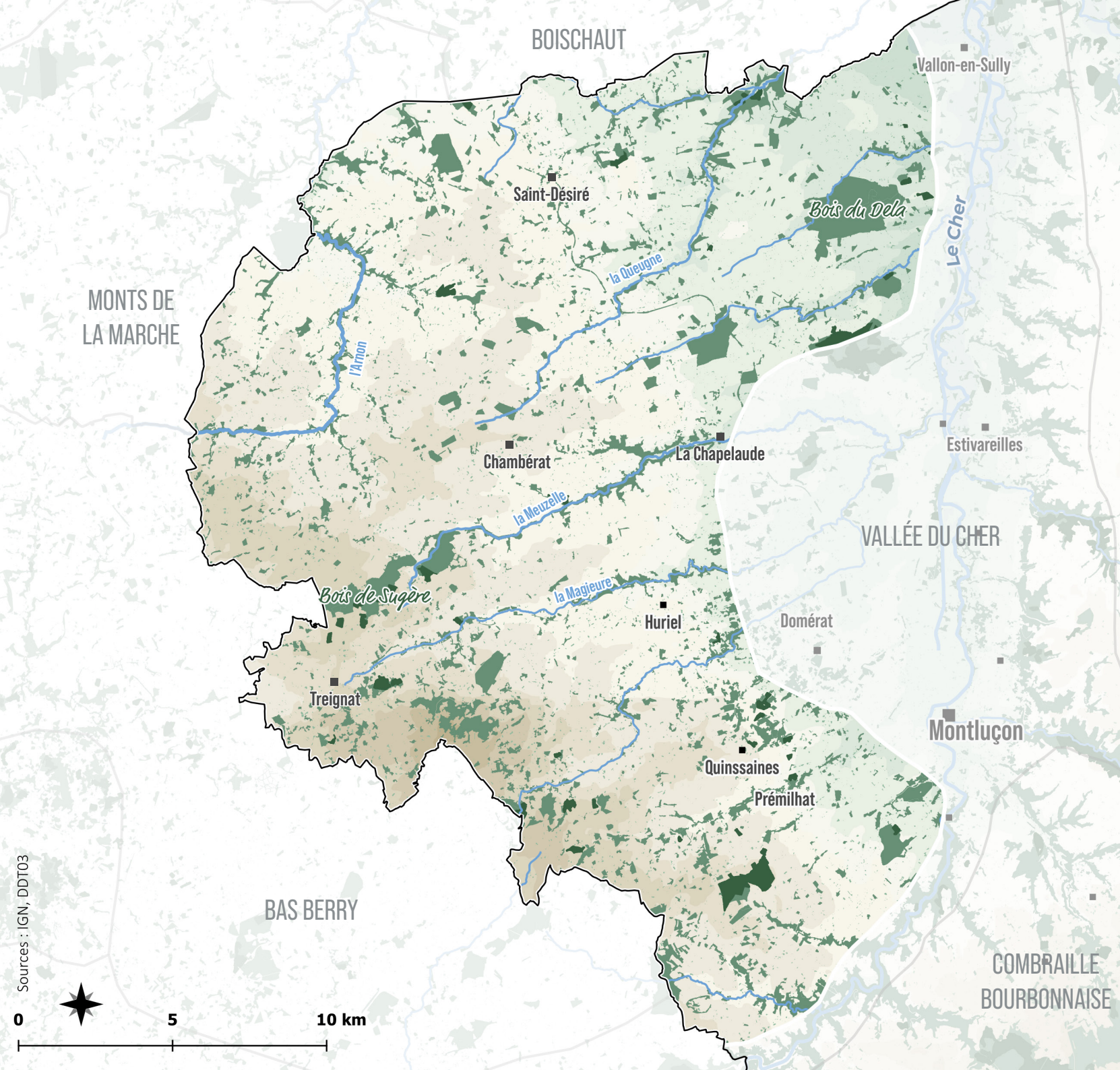
Vallons boisés à Quissaines (vue drone)

© Allier Bourbonnais Attractivité - SC ville de Montluçon

VALEURS ET ENJEUX :

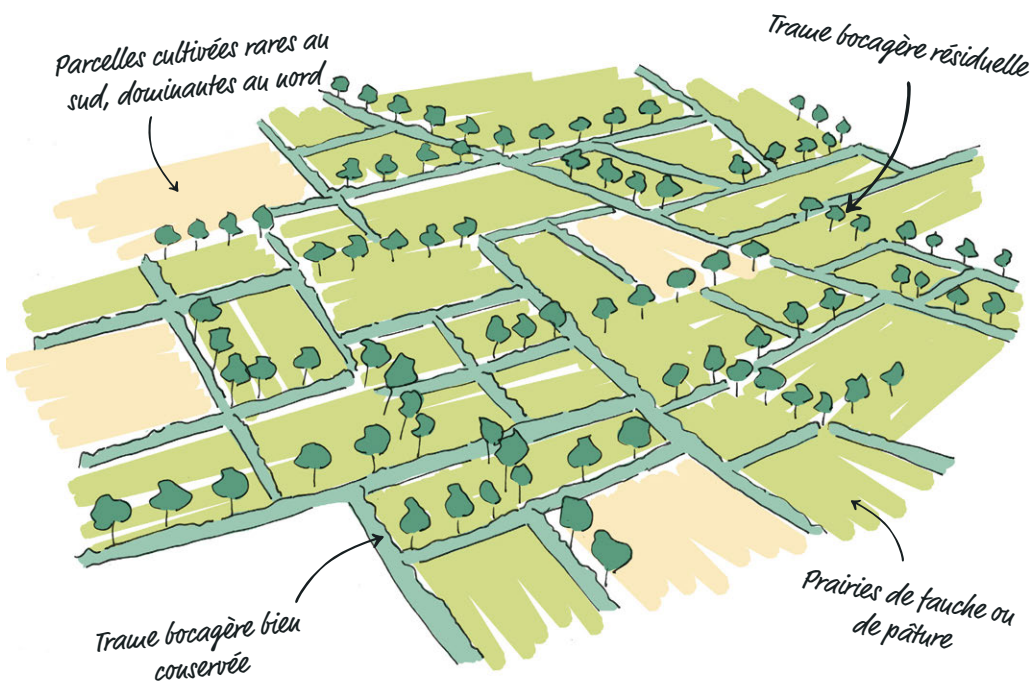
- Les boisements rares participant à la variété des ambiances et formant des repères sur les points hauts des reliefs
- La disparition des châtaigniers





AGRICULTURE

Un maillage bocager très dense



Cet ensemble paysager se caractérise par une **trame bocagère dense** qui délimite un maillage parcellaire assez serré, **en particulier au sud-ouest**, là où le relief est le plus marqué.

Ces **haies**, appelée **bouchure ou trace**, sont des haies naturelles, dites haies vives, qui traditionnellement séparaient le parcellaire et clôturaient les pâtures. Aujourd'hui, ce sont le plus souvent des **haies basses taillées ou arbustives surmontées ponctuellement d'arbres** (principalement de chênes mais aussi d'érables, de frênes ou encore de châtaigniers). Elles soulignent les variations du relief et dessinent les paysages.

Plus la **trame bocagère est dense, resserrée**, moins les vues sont larges et plus l'ambiance est intimiste.

A certains endroits, le **bocage est dégradé et menacé**, notamment à proximité du val de Cher et au nord du territoire. Cette érosion est parfois due au vieillissement des arbres, qui ne sont pas remplacés, et/ou au remembrement des parcelles, notamment dans les secteurs cultivés. Parfois, des **arbres isolés** au milieu de prairies restent les seuls témoins d'une ancienne haie. La disparition du bocage altère localement l'identité de l'ensemble paysager.



Trame bocagère à Prémillhat



Haies basses taillées et arborées à Audes



Trame bocagère dense et multistratée à Archignat

Une prédominance de parcelles dédiées à l'élevage

Représentant près de **80%** de la surface de cet ensemble paysager, les espaces agricoles marquent fortement les ambiances et l'identité paysagère de ce dernier. Ils sont majoritairement constitués de **prairies de fauche ou de pâture**, attestant de la dominance de l'élevage et structurant un paysage ouvert.

Ces paysages agricoles varient : au sud, influencé par la Combraille, l'élevage est presque omniprésent et maintient de petites parcelles, alors qu'au nord, « les parcelles s'agrandissent, le bocage est moins dense et la présence de champs de céréales transforme le paysage et ouvre les horizons. » (Plan de Paysage du PETR Vallée de Montluçon et du Cher)

En effet, le type de culture est conditionnée par la topographie, en plus de la fertilité des sols : les faibles pentes sont consacrées aux cultures céréalières ou de légumineuses (notamment les plateaux de la partie nord), alors que les collines du sud, présentant un relief plus marqué, sont propices à l'élevage.

Les paysages du territoire sont ainsi nuancés entre les plateaux céréaliers ouverts du nord et les prairies bocagères patrimoniales du sud.



Campagne bocagère et pâturage d'un troupeau de bovins, à Chambérat

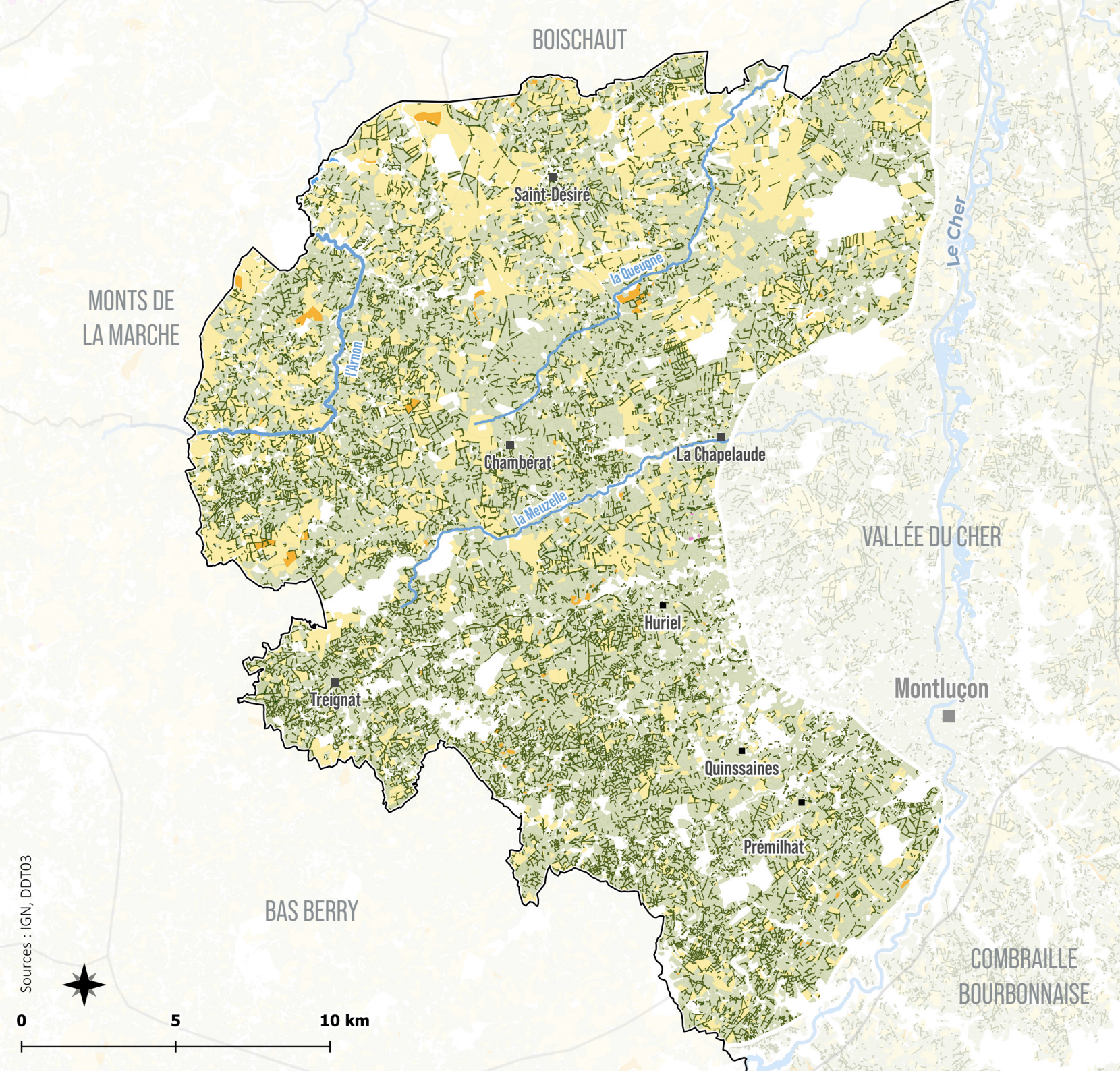


Mosaïque agricole à Saint-Désir

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ La trame bocagère dense et globalement bien préservée, mais localement menacée
- ▶ Les espaces agricoles et leurs nuances, entre omniprésence de l'élevage au sud et dominance des cultures céréalières au nord





Zones Agricoles

-  Haies
-  Cultures
-  Estives et prairies
-  Maraîchage, arboriculture, fleurs
-  Vignes

URBANISATION & INFRASTRUCTURES

Une urbanisation rurale, des petits bourgs et des hameaux dispersés

La **densité bâtie** est **assez faible**, répartie sur l'ensemble du territoire et présentant une identité **rurale-patrimoniale** forte. La trame bâtie se décline en deux typologies, **les bourgs et les hameaux**. Seuls les abords de Montluçon possèdent une dynamique urbaine différant radicalement du reste de l'ensemble (*voir ci-après « une périurbanisation croissante aux abords de Montluçon »*).

Assez discrets dans le paysage, les bourgs sont identifiables grâce à leurs **clochers** qui marquent de leur silhouette verticale l'horizon. Ils sont implantés généralement sur les points hauts ou sur les versants, **au bord des vallées en surplomb des cours d'eau**. « Composés d'un habitat modeste, la plupart des villages se sont structurés à partir des carrefours routiers » (Plan de Paysage du PETR Vallée de Montluçon et du Cher) comme Chazemais, Mesple, Treignat ou encore Lamais. Certains se distinguent par une organisation plus historique comme Huriel, bourg concentrique issu de la structure médiévale, ou Argenty, bâti autour d'une motte féodale.



Bourg de Treignat



Bourg de Saint-Sauvier



Bourg de Viplaix et son clocher caractéristique, dans la campagne bocagère



Hameau patrimonial à Saint-Désiré



Hameau patrimonial (en haut) et hangars agricoles (en bas) à Chambérat

Les **hameaux** sont assez nombreux, **répartis sur l'ensemble du territoire**, mais difficilement identifiables dans les paysages. En effet, souvent, à l'approche des groupements bâtis, la trame bocagère se densifie davantage et masque leurs silhouettes.

Traditionnellement, ils sont composés de **quelques bâtiments patrimoniaux regroupés**, qui s'inscrivent en harmonie dans la campagne bocagère. Certains bâtiments sont à l'abandon ou en ruines, menacés de disparition.

Des **extensions récentes**, constituées généralement de hangars imposants, en tôle, aux toitures peu pentues et parfois couvertes de panneaux photovoltaïques, rompent cette harmonie par endroits et **dégradent l'identité rurale-patrimoniale**.



Hameau agricole avec des extensions récentes à Archignat

Une périurbanisation croissante aux abords de Montluçon

En rupture avec le reste du territoire, les villages situés en limite sud-est de l'ensemble paysager (Prémilhat, Quinssaines, Hurriel, Saint Martinien...) se densifient fortement, sous l'**influence de la pression urbaine de la ville de Montluçon**.

Ces bourgs se sont étendus le **long des axes routiers**, parfois jusqu'à ce que les villages se « rejoignent » (phénomène de conurbation) : certaines routes accueillent ainsi une urbanisation quasi continue, comme la RD745 entre Quissaines et Montluçon. De plus, ces extensions ont une **densité bâtie beaucoup plus faible** que les formes traditionnelles. Ce phénomène rend la **trame urbaine difficilement lisible** dans le paysage, les anciennes structures des villages et des hameaux étant « fondues » dans l'urbanisation récente.

Au-delà de ces différences d'organisation de la trame urbaine, les nouvelles constructions présentent des codes architecturaux **en rupture avec les codes traditionnels**, qui tendent à banaliser les paysages.

Sur ces secteurs, les paysages ruraux-patrimoniaux disparaissent peu à peu, se transformant progressivement en paysages péri-urbains.

La limite entre l'urbanisation de Prémilhat et celle de Montluçon n'est pas visible : le tissu urbain est continu



Tissu résidentiel de Prémilhat, connecté à l'urbanisation de Montluçon, visible à l'arrière-plan (depuis Quinssaines)



Bâti résidentiel récent à Quissaines



Lotissement à Hurriel



Bâti résidentiel récent en périphérie de Prémilhat



Vue aérienne sur le village de Lamaids

Un développement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables s'observe localement dans les paysages de l'Allier, et notamment dans cet ensemble paysager. En effet, **deux parcs éoliens** (de huit éoliennes chacun) se trouvent sur la commune de Quissaines. Implantées sur des zones de crêtes, profitant de l'exposition au vent, elles sont donc particulièrement visibles dans le paysage. Depuis plusieurs points de vue éloignés, les alignements apparaissent et créent de nouveaux points de repères verticaux dans le paysage, se substituant aux repères traditionnels liés au patrimoine religieux. **Leur silhouette verticale, sobre et blanche, dénote avec l'environnement rural, sans dégrader fondamentalement les paysages.** Cependant, leur concentration sur le territoire incite à limiter d'éventuels nouveaux projets, qui **risqueraient de banaliser le paysage et de saturer visuellement les perceptions.**

Des **panneaux photovoltaïques** sont également visibles sur le territoire, notamment sur des bâtiments agricoles. Même si leur intégration est favorisée dans le cas d'une implantation sur un édifice existant, ils peuvent altérer localement l'identité rurale des paysages. A Quinssaines, un **vaste parc photovoltaïque** de près de 40 hectares a été récemment construit à proximité de la nationale. L'importance de la surface couverte (hors d'échelle dans ce paysage cloisonné au bâti peu dense) couplée à l'accumulation des équipements sur ce territoire (RN, éoliennes, périurbanisation) induit, de fait, un impact certain sur le paysage.

Ces équipements, marqueurs de la transition écologique en cours, contribuent localement à l'artificialisation des paysages de cette partie de l'ensemble paysager.



Éoliennes du plateau de Savernat, à Quissaines, et en arrière-plan le second parc éolien de la commune (et de l'ensemble paysager)



Parc photovoltaïque à Quinssaines, impactant fortement le point de vue



Vue depuis Prémilhat sur le parc photovoltaïque, très impactant



Vue sur les éoliennes depuis la Chapelaude

Un maillage routier dense, rayonnant sur le territoire et quelques itinéraires de découverte

Le territoire est couvert par un **réseau en étoile de petites routes** qui rayonnent entre les bourgs. Deux axes principaux, la **D943** au nord et la **RN145** plus au sud (agrandie récemment en 2x2 voies), structurent le territoire en le traversant d'est en ouest et irriguent les petites routes secondaires. L'autoroute **A71**, à l'extrémité nord-ouest de l'ensemble, ne dessert pas directement le territoire, ne fait que le traverser.

Ce maillage routier secondaire permet de découvrir le territoire et offre localement des **vues ouvertes** sur le grand paysage, notamment depuis les points hauts.

Le **réseau ferroviaire** n'est constitué que d'une seule ligne qui traverse le territoire d'est en ouest, reliant Limoges à Montluçon, et qui propose un seul arrêt sur le territoire, à Huriel. Une **ancienne voie ferrée**, aujourd'hui **abandonnée**, partait de Montluçon et desservait les bourgs de la Chapelaude, de Courçais et de Saint-Désiré, en direction du département du Cher. Des **traces se lisent dans le paysage** (anciens talus, anciennes gares...) et certains passages ont été transformés en chemins. Cet itinéraire est un **potentiel** pour faire découvrir le territoire par des **cheminements doux**, mais il reste encore très méconnu.

Les itinéraires de grande randonnée qui sillonnent ce territoire, comme le **GR100 « chemins de la Guerre de Cent Ans »** ou le **GRP « Sur les pas des maîtres sonneurs »** restent assez peu connus. Aux côtés des nombreux autres sentiers, ils permettent de découvrir les paysages du territoire.



RN145 à Quinssaines



Ligne de chemin de fer à Treignat



Ancienne voie ferrée devenue un chemin à Courçais

ZOOM / Le sentier des Maîtres Sonneurs

Le cheminement du **GR de Pays « Sur les pas des Maîtres sonneurs »** est une interprétation spatiale du roman éponyme de George Sand, dont les héros se nomment Huriel et Thérénce, en référence à des toponymes du territoire. Au départ d'Huriel et s'étendant jusqu' dans l'Indre, cet itinéraire suit le parcours des personnages, qui se rendent du Berry au Bourbonnais, racontant les traditions locales et musicales des villages traversés. Sentier tracé dans les années 1980, il est aujourd'hui **promu mais encore peu connu** (environ 500 randonneurs par an).

Traversant une grande partie de l'ensemble paysager, ce sentier est un moyen original de découvrir ses paysages et son patrimoine.



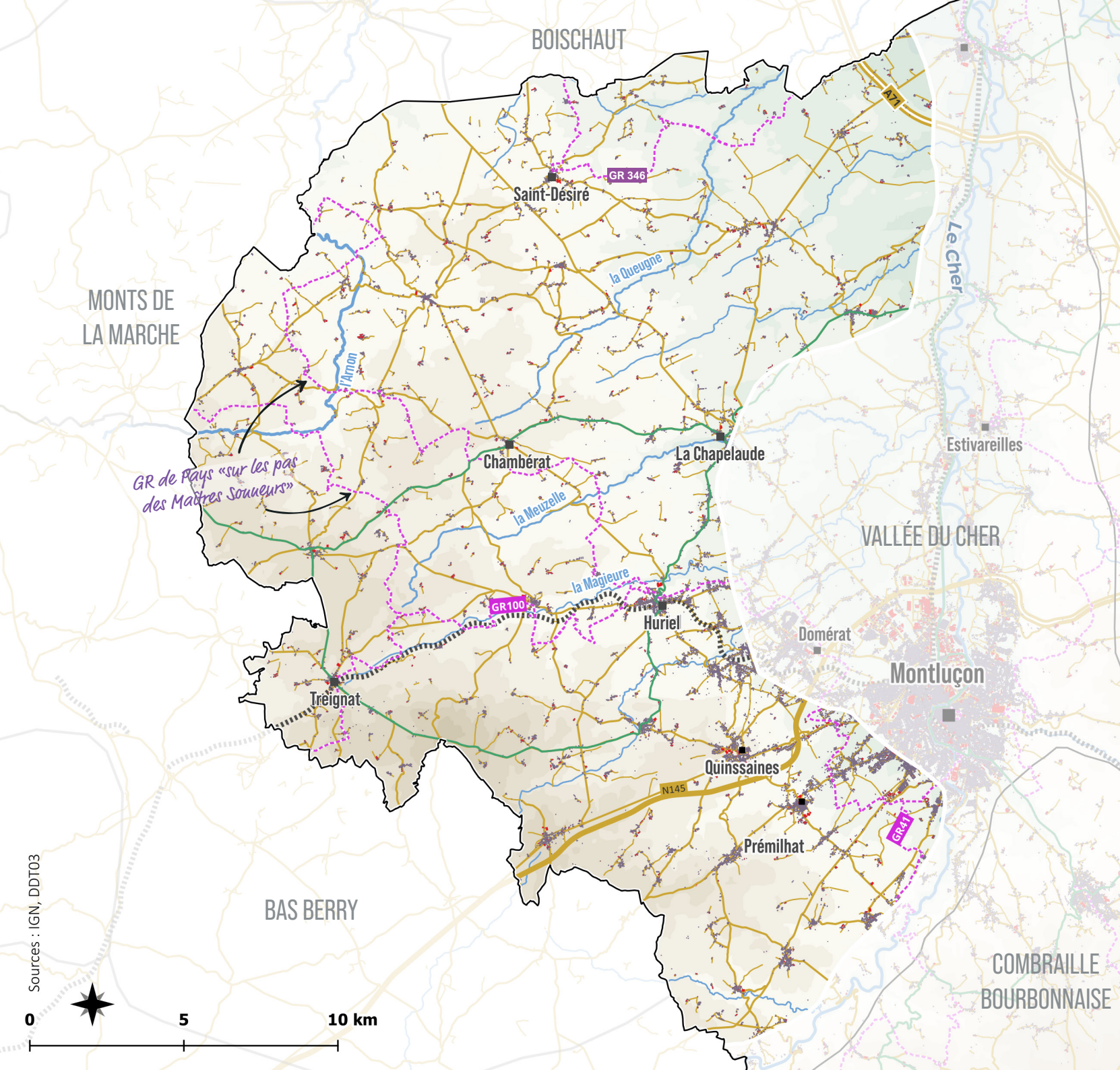
Randonnée sur le sentier des Maîtres sonneurs



VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Les bourgs et hameaux anciens qui participent à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble, surtout sur la frange ouest et nord
- ▶ L'urbanisation croissante sur la frange sud-est en lien avec la proximité à Montluçon, et le phénomène de conurbation
- ▶ Les nouvelles formes bâties résidentielles et agricoles (banalisation des paysages)
- ▶ Les itinéraires permettant la découverte du territoire, souvent méconnus
- ▶ Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, notamment autour de Quissaines, qui concentre les équipements





Urbanisation

- Bâti
- Bâti commercial et industriel
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)

Infrastructures de transports

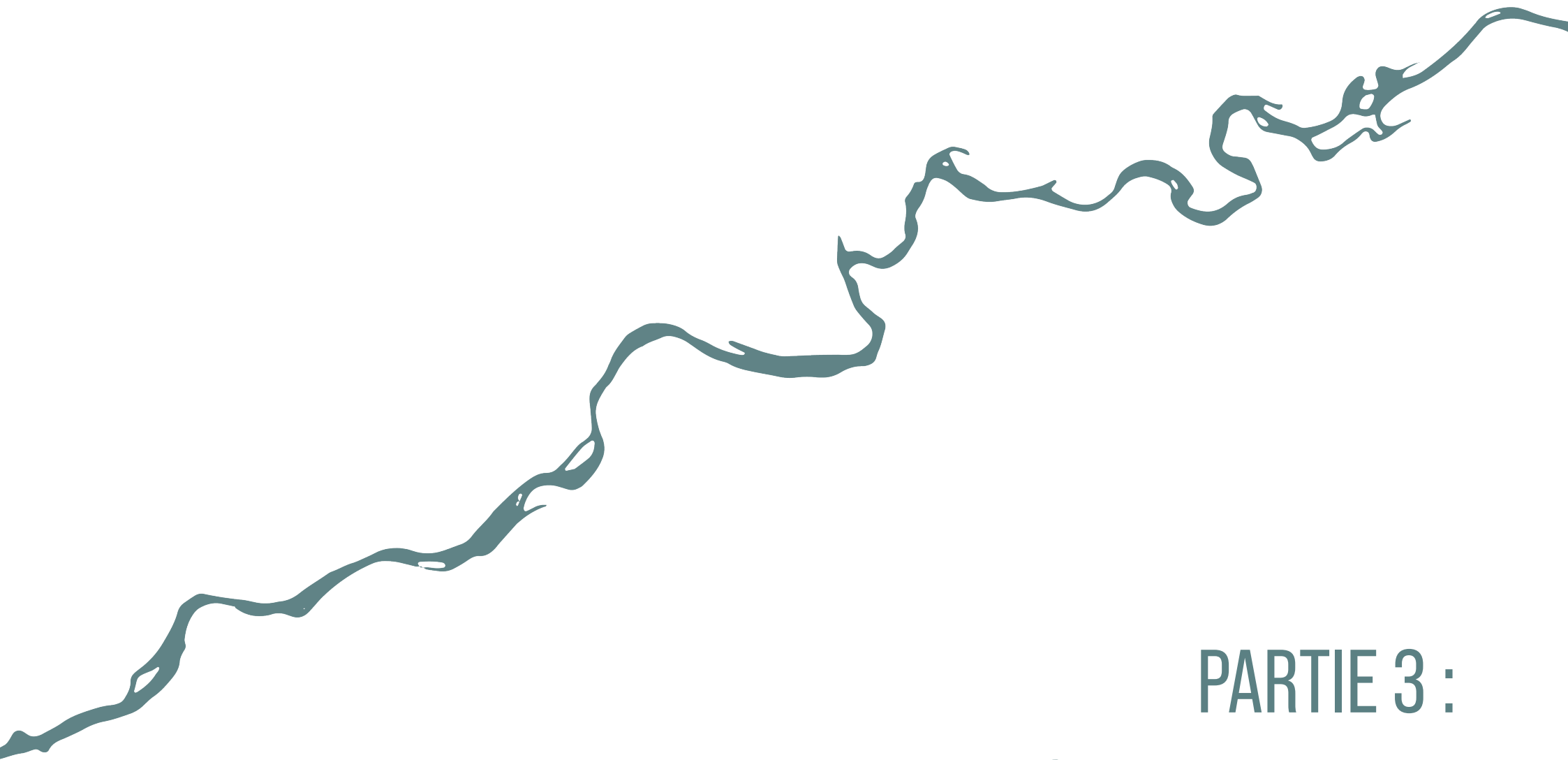
- Voies ferrées
- Autoroute
- Départementale
- Nationale
- Route communale

Itinéraires pédestres et cyclables

- Itinéraires de Grandes Randonnées
- Véloroutes et voies vertes
- Limites du département

Sources : IGN, DDT03





PARTIE 3 :

Valeurs et enjeux

Valeurs paysagères



UN RELIEF DE PLATEAUX ET COLLINES

Une topographie vallonnée variée, caractérisée par des plateaux coupés par des vallées encaissées au nord et des collines plus hautes en altitude au sud



UNE MOSAÏQUE AGRICOLE OÙ L'ÉLEVAGE DOMINE

Une alternance entre prairies et cultures qui participe à la diversité des ambiances paysagères (et à leur ouverture), avec une dominance de l'élevage, en particulier au sud du territoire



DES BOURGS ET HAMEAUX EN POINT HAUT

Une urbanisation rurale-patrimoniale discrète et répartie sur l'ensemble du territoire, créant des repères dans le paysage (clochers), mais qui s'estompe localement du fait des extensions récentes (hangars agricoles...) et se transforme à proximité de Montluçon (périurbanisation)



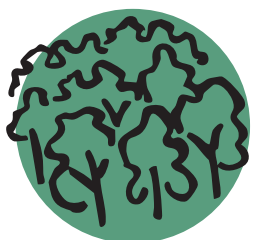
UNE TRAME BOCAGÈRE DENSE BIEN PRÉSERVÉE

Le bocage comme motif paysager emblématique structurant les paysages et soulignant les reliefs : aujourd'hui relativement bien préservé, mais localement dégradé et potentiellement menacé à long terme



UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE MAIS DISCRET

Des cours d'eau aux vallées encaissées, accompagnés d'étangs qui ponctuent et animent les paysages ; mais rarement visibles directement, souvent masqués par la végétation ou par le relief



DES BOISEMENTS RARES

Une trame boisée lâche, sur les points hauts ou dans les fonds de vallée, qui crée des ambiances intimistes localement et participe à la variété des paysages en contrastant avec les espaces agricoles ouverts ; présence rare de châtaigniers, autrefois emblématiques du territoire



DES VUES OUVERTES SUR LE GRAND PAYSAGE

De nombreux panoramas sur la campagne bocagère et les reliefs vallonnés, animés localement par des repères visuels (clochers, éoliennes...) et avec, parfois, le Massif central en arrière-plan



DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE MÉCONNUS

Un important réseau de petites routes et chemins qui rayonne entre les villages, permettant de découvrir les paysages, que ce soit en voiture, à vélo ou à pied (en particulier via le GR de Pays « Sur les pas des Maîtres sonneurs »)

ZOOM / Concertation

Les valeurs et les enjeux sont issus de l'analyse des composantes paysagères **confortée et amendée par le résultat d'ateliers de concertations** organisés avec les élus et techniciens du territoire.

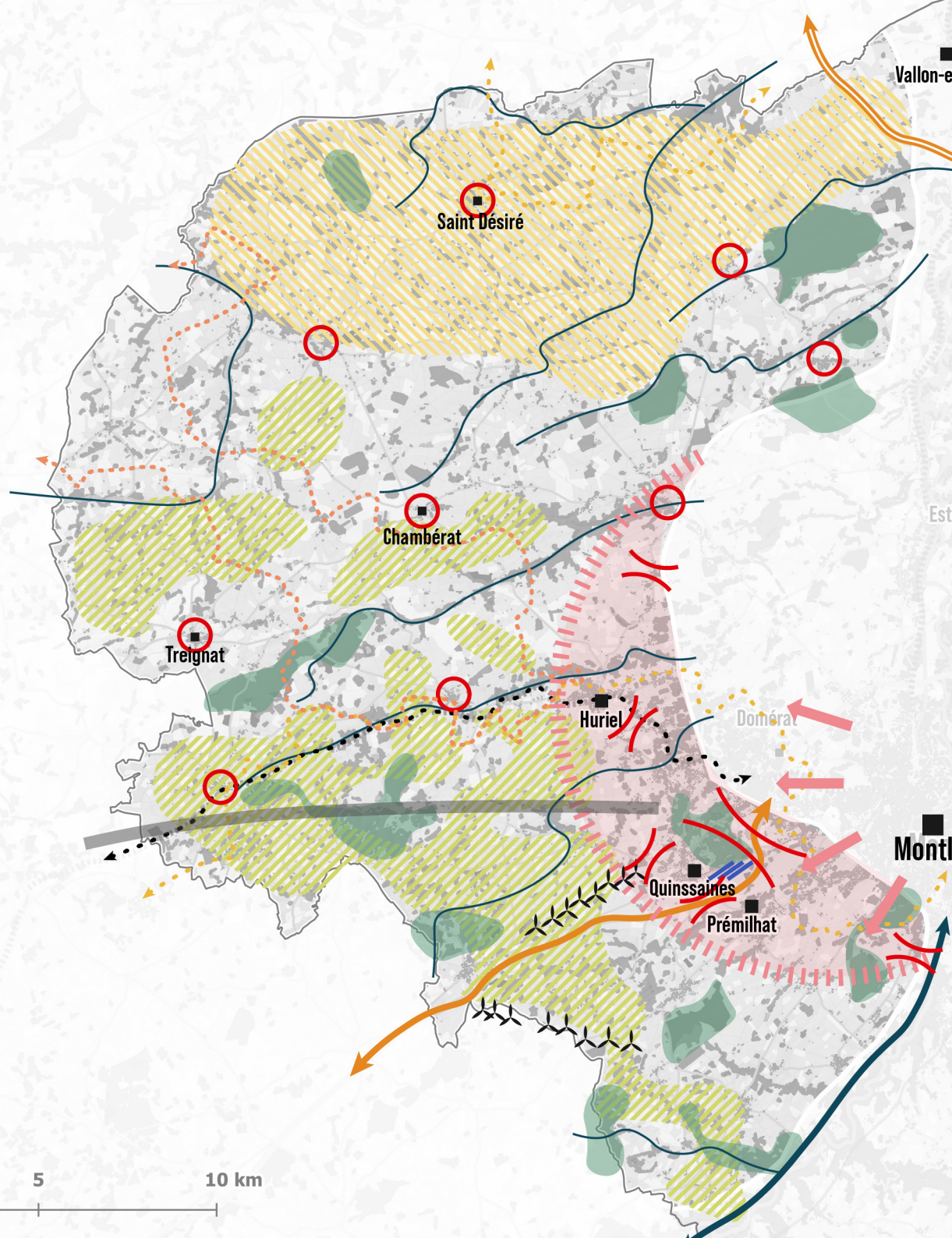
Ces ateliers ont été réalisés en décembre 2023 dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur Paysage et Energie du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Étaient conviées la Communauté d'Agglomération de Montluçon et les Communautés de Communes du Pays d'Huriel et du Val de Cher, ainsi que le grand public. De plus, en décembre 2024, un atelier a permis de réunir les 11 communautés de communes du département ainsi que d'autres acteurs du territoire (ONF, CEN...).

Remarque : Les valeurs et enjeux identifiés dans le Plan de Paysage du PETR ont été pris en compte, ce dernier ayant également déployé une démarche de concertation de la population.



Sources : IGN, DDT03

0 5 10 km



Enjeux paysagers

Les reliefs qui structurent le paysage et les vues :

- ligne de crêtes majeures, à la forte sensibilité paysagère, qui structurent le territoire et offrent des vues remarquables
- réseau hydrographique structurant mais discret

La trame bocagère dense et la variété des espaces agricoles :

- ▨ trame bocagère dense et globalement bien préservée : élément de valeur paysager et patrimonial qui tend à se dégrader par endroit, voire à être menacé à plus long terme
- ▨ dominance de grandes cultures, en rupture avec l'identité rurale-patrimoniale de la campagne bocagère
- agriculture périurbaine sensible dont la diversification est à soutenir

Les centre-bourgs anciens, parfois délaissés, et les éléments patrimoniaux, y compris ceux non protégés (édifices religieux en tant que points de repères dans les paysages, ...), qui participent à l'identité rurale-patrimoniale de l'ensemble :

- centres-bourgs à réinvestir / revitaliser et dont les enveloppes urbaines claires sont à préserver

Les nouvelles formes bâties et le risque de banalisation des paysages :

- ➔ influence de Montluçon augmentant le risque de banalisation des paysages
- |||| zone de fort développement résidentiel dû à la proximité de Montluçon, dont le développement le long des axes est à maîtriser afin d'éviter le risque de conurbation
- ⌘ coupures urbaines à maintenir... ou à retrouver

Les axes de circulation majeurs qui traversent le territoire :

- == autoroute A71, impactant localement les paysages tout au nord
- route nationale N145, 2x2 voies renforçant l'identité périurbaine du secteur sud-est de l'ensemble
- ... voie ferrée en activité, desservant uniquement le village d'Huriel
- totalité de l'ensemble : réseau en étoile reliant les villages

Les itinéraires doux permettant la découverte du territoire, mais encore peu connus :

- sentiers de Grande Randonnée
- sentier GRP « Sur les pas des Maîtres Sonneurs »

Les points de vue remarquables depuis les points hauts et les espaces agricoles ouverts [totalité de l'ensemble]

L'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis des haies, de la forêt et de la ressource en eau [totalité de l'ensemble]

- quelques boisements rares formant des repères sur les points hauts des reliefs

Les énergies renouvelables et la maîtrise de leur développement, en prenant en compte les perceptions et les valeurs paysagères et environnementales du territoire dans les choix d'implantation et de leur dimensionnement [totalité de l'ensemble]

- ⋈ alignements éoliens existants qui marquent les paysages en vue rapprochée et éloignée, créant de nouveaux repères verticaux
- /// parc photovoltaïque (aménagement hors d'échelle et impactant)



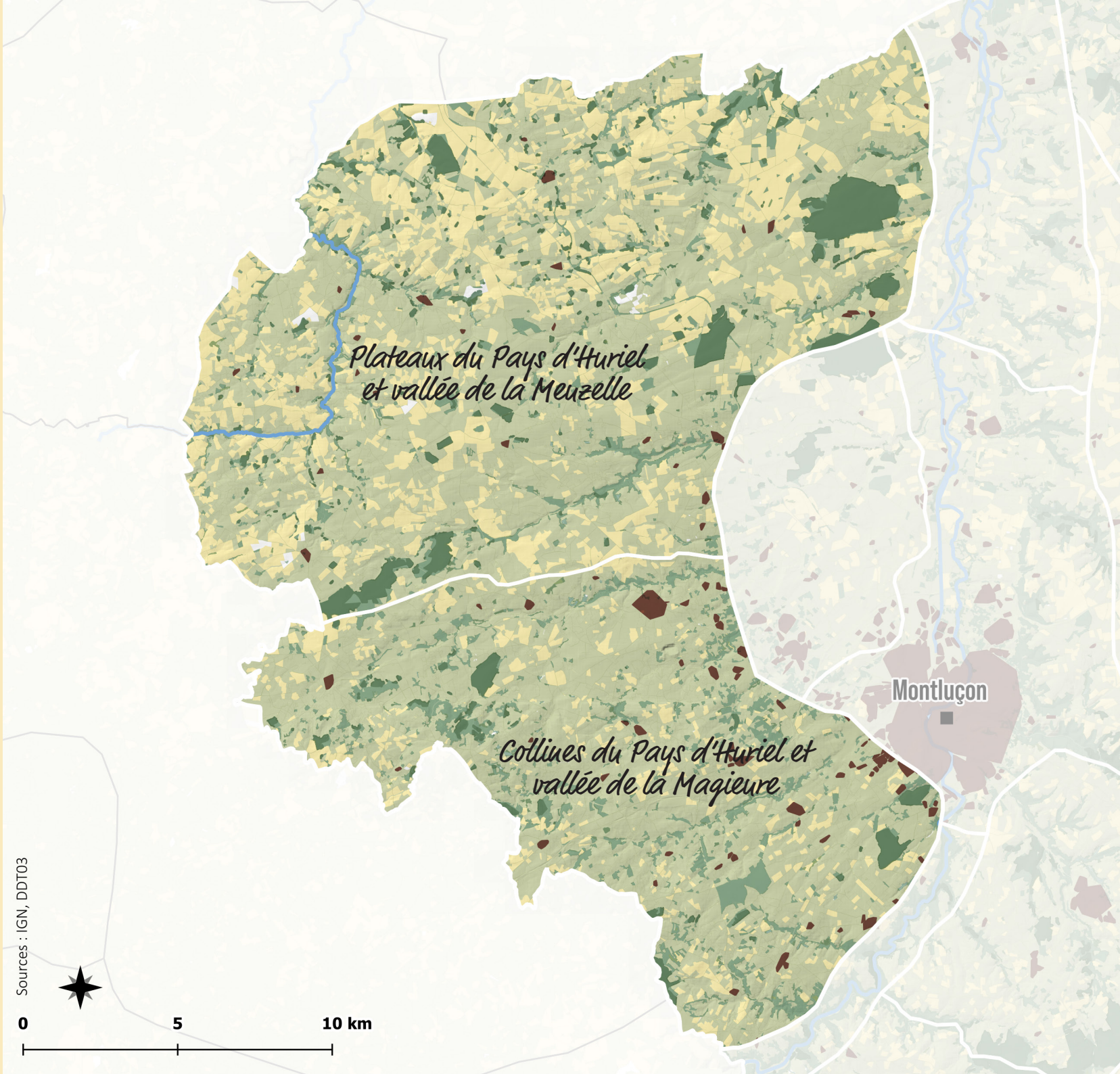
PARTIE 4 :

Unités paysagères

D'après la méthode nationale des Atlas de paysages (DGALN, 2024), « **une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent.** Ce « paysage donné » est **caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.** Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou «floues». »

Dans le cas de l'ensemble paysager du Bocage entre Combraille et Berry, deux unités paysagères peuvent être identifiées : les « plateaux du Pays d'Huriel et vallée de la Meuzelle », et « collines du Pays d'Huriel et vallée de la Magieure ».

Remarque : ces deux unités paysagères sont issues de l'extension du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, réalisé en 2022





UNITÉ PAYSAGÈRE
**PLATEAUX
DU PAYS
D'HURIEL ET
VALLÉE DE LA
MEUZELLE**

Motifs et ambiances paysagères

Occupant la moitié nord de l'ensemble « Bocage bourbonnais entre Combrailles et Berry », l'unité paysagère **Plateau du Pays d'Huriel et vallée de la Meuzelle** se distingue par une alternance de **plateaux aux reliefs doucement ondulés** et de **vallons**. Elle est délimitée au nord et à l'ouest par les départements du **Cher** et de la **Creuse**, au sud par l'unité voisine des **Collines du Pays d'Huriel et vallée de la Majeure**, et à l'est par le **Val de Cher**.

Les plateaux sont majoritairement ouverts, occupés par une **alternance de parcelles cultivées et de prairies d'élevage**, qui confèrent à l'unité une identité rurale forte. Cependant, au nord, les **grandes cultures** dominent et s'inscrivent en rupture avec les paysages traditionnels de bocage.

En effet, la **trame bocagère est un motif paysager identitaire et patrimonial de l'unité**, constituée de bouchures délimitant les parcelles agricoles, traditionnellement dédiées à l'élevage. Cependant, elle est inégalement conservée. Sur les plateaux du nord, elle apparaît **altérée** : la strate arbustive a disparu et seuls quelques **arbres isolés** ou en **alignement** persistent. Ces reliquats créent des repères verticaux dans les paysages de grandes cultures, marqués par l'horizontalité. Au contraire, à proximité des **hameaux et villages**, la trame se **densifie**, retrouvant sa forme traditionnelle.

Contrastant avec ces paysages ouverts, les **vallons**, qui traversent ces plateaux agricoles, sont plus **intimistes** : encaissés, leurs versants sont généralement **boisés** et inaccessibles. Au fond s'écoulent des cours d'eau comme la Meuzelle, la Queugne ou encore l'Arnon. Ces **affluents du Cher** sont orientés généralement selon un axe ouest-est (sauf l'Arnon, qui alimente le lac de Sidiailles) et sont parfois jalonnés de petites retenues.

Quelques **petits massifs boisés** ponctuent les espaces agricoles, créant de la variété dans ces paysages. Certains sont plus étendus, comme le **Bois du Dela** à l'est ou le **Bois de Sugère** au sud.

Ce territoire est marqué par une **faible densité** d'habitat, composé de **villages** et de **hameaux disséminés**. Souvent implantés au niveau de **carrefours** ou en **situation sommitale**, les villages sont facilement lisibles dans le paysage et créent des **points de repères**. Ces bourgs sont reliés entre eux par un **réseau routier dense** organisé **en étoile**.

L'unité reste **rurale** et peu soumise à l'influence de **Montluçon**, contrairement à l'unité « Collines du Pays d'Huriel et vallée de la Magieure » au sud. Cependant, quelques **formes d'urbanisation récente**, souvent situées en périphérie des bourgs, viennent parfois altérer l'harmonie cette identité rurale-patrimoniale. Cette identité est également menacée localement par des **extensions des hameaux agricoles**, constituées de bâtiments imposants aux codes architecturaux en rupture avec les codes traditionnels.

Particularité de l'unité, la **chapelle Sainte-Agathe** est un site remarquable au titre du paysage. Située sur un point haut, cette chapelle offre un **panorama remarquable à 360°** sur les reliefs environnants, tout en constituant un point de repère emblématique dans le paysage.



Une mosaïque agricole de cultures et de pâturages



Des villages discrets et disséminés sur les plateaux



Une trame bocagère à la densité hétérogène

Vallon-en-Sully

Communes concernées :
Saint-Palais, Viplaix, Saint-Eloy-d'Allier,
Saint-Désiré, Chazeuais, Vallon-en-
Sully, Nassigny, Audes, Courçais, Mesples,
Chambérat, La Chapelaude, Hurriel,
Archignat, Saint-Sauvier

*Emprise du bloc
diagramme (21 km²)*

Saint-Désiré

Bois du Dela

La Queugne

Chambérat

La Meuzelle

La Chapelaude

Bois de Sugère

Vaux

Hurriel

Domérat

Montluçon

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs
- Vignes

Couposaute anthropique

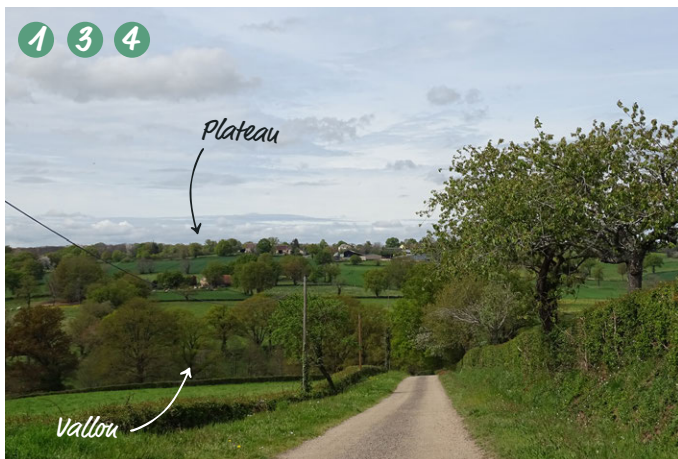
- Bâti
(Représentation exagérée pour
les besoins cartographiques)
- Autoroute
- Route départementale
- Limites du département

Sources : IGN, DDT03



5

10 km



Pour que les mouvements de la topographies soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 2.

1
Succession de plateaux légèrement ondulés, traversés par des **vallons encaissés et boisés**

2
Mosaïque agricole de prairies d'élevage et de grandes cultures, créant des paysages ouverts

3
Trame bocagère, motif identitaire et patrimonial dans un bon état de conservation, mais **localement menacé** voire absent (en particulier dans les grandes cultures)

4
Trame urbaine lâche, caractérisée par des villages et des hameaux dispersés, à l'identité rurale-patrimoniale forte ; quelques rares constructions récentes en rupture avec les codes architecturaux traditionnels

5
Hameaux agricoles dispersés généralement constitués de quelques bâtiments anciens, parfois à l'abandon, étendus par des extensions récentes imposantes et à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels

6
Cours d'eau peu visibles en fond de vallon, affluents du Cher ; quelques petites retenues

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

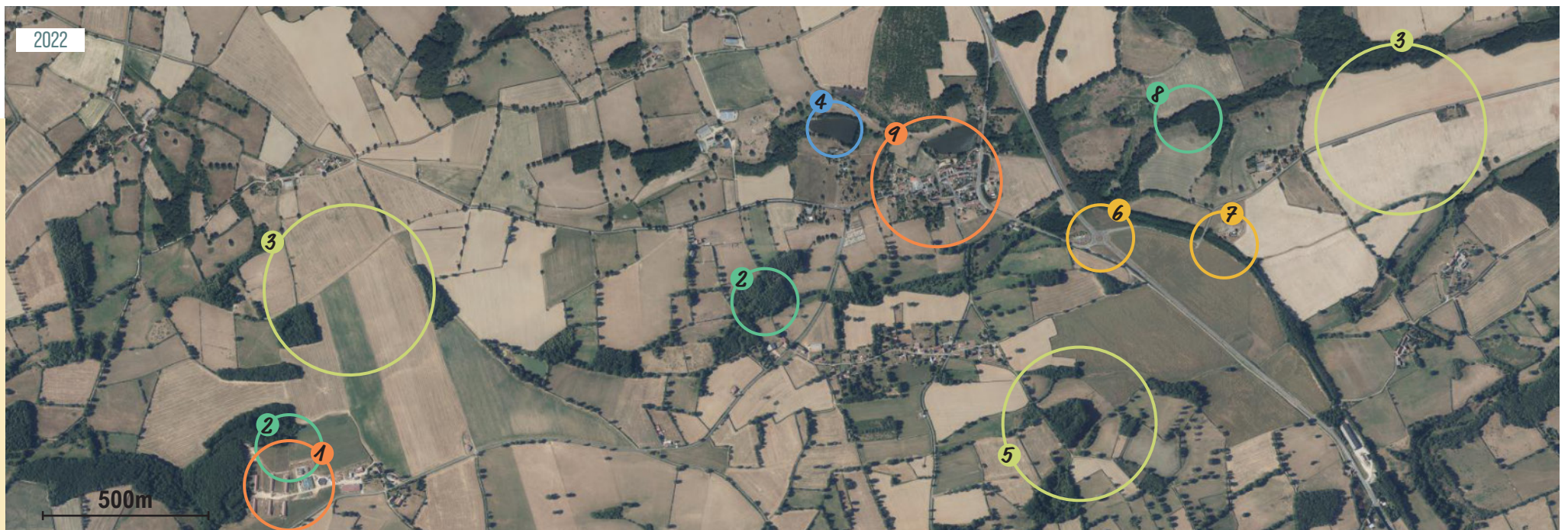
- * **Remembrement important** des parcelles agricoles sur les hauteurs des plateaux principalement et au nord de l'unité
- * **Transformation du bocage** avec localement une bonne conservation, une densification autour des villages et hameaux, mais une érosion du bocage par endroits, notamment du fait du remembrement (abattage des haies au milieu des grandes parcelles) ou du vieillissement des arbres
- * **Localement, léger développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Extension des exploitations agricoles**, dont les bâtiments à l'architecture « technique », imposante s'intègre difficilement au paysage rural
- * **Création de nouveaux axes de transports**, comme l'A71 au nord ou la RD943
- * **Maintien des boisements**, avec des extensions ou des disparitions des surfaces boisées par endroits
- * **Disparition d'une ancienne voie ferrée** (transformée en chemin sur certains tronçons)

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

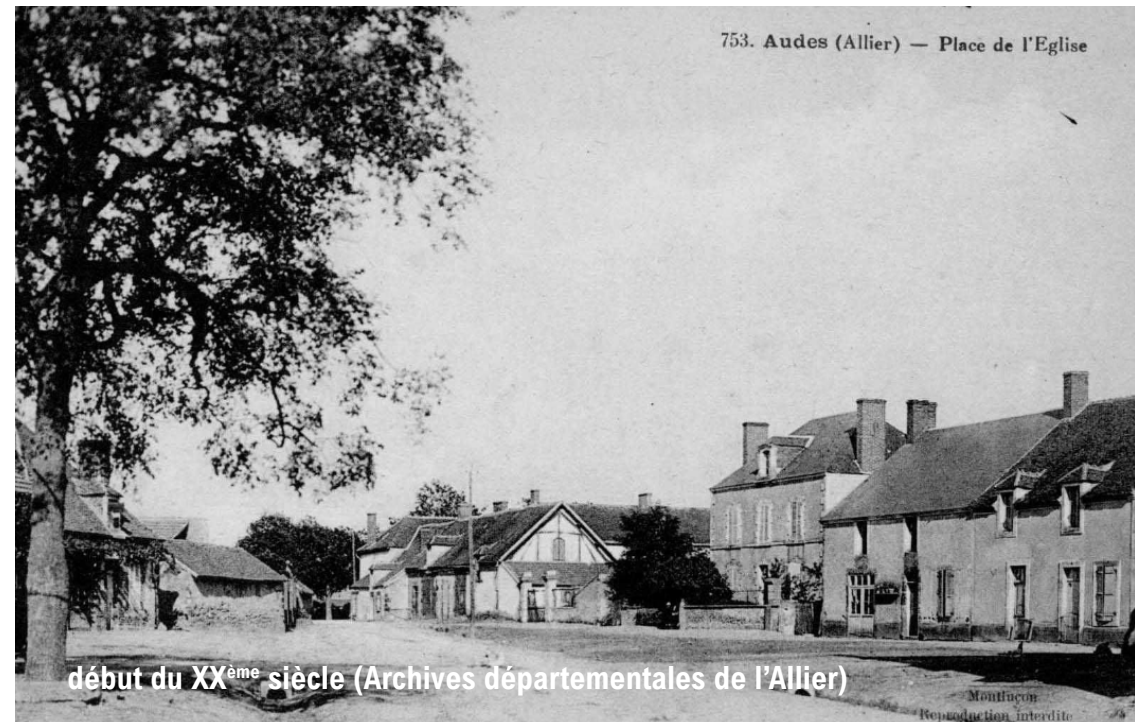
- > **Disparition de la trame bocagère localement**
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ ou complété par extensions récentes en rupture avec les codes traditionnels
- > **Localement, banalisation des paysages bâtis**, du fait d'extensions urbaines récentes en rupture avec les codes architecturaux traditionnels
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, sur les bâtiments agricoles, voire de fermes photovoltaïques au sol
- > **Transformation des voies de circulation** : réhabilitation d'anciens tracés de voies ferrées en voie douce et/ou attractions touristiques

Exemples d'évolutions autour de Courçais

- 1 Créations de nouveaux bâtiments agricoles autour de hameaux patrimoniaux
- 2 Extension des parcelles boisées par endroit et disparition à d'autres
- 3 Remembrement de certaines parcelles agricoles associé à une dégradation voir une disparition des haies bocagères
- 4 Création d'étangs
- 5 Maintien de la trame bocagère et disparition par endroit de la trame arbustive
- 6 Construction de la RD943
- 7 Abandon de la ligne ferroviaire et développement de la végétation
- 8 Développement léger des ripisylves autour du cours eau
- 9 Conservation de la silhouette villageoise



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés au XX^{ème} siècle (cartes postales), identifiées de nos jours via Google Street View. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Place de l'Eglise à Audes

Destruction de certaines habitations ; rénovation d'autres, parfois avec des codes architecturaux s'éloignant des codes traditionnels

Réaménagement de l'espace public : création d'une route, disparition de l'arbre, apparition du réseau électrique, création d'un terrain de pétanque avec éclairage



Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage Vallée du Cher et Coubraille bourbonnaise

PAYSAGES AGRICOLES

- * Gérer et régénérer de façon durable la trame bocagère, en la maintenant ou en la renforçant sur certains secteurs où elle a disparu
- * Préserver les espaces boisés, adapter si besoin les essences et la gestion forestière face au changement climatique
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- * Protéger et valoriser les plans d'eau et leurs qualités paysagères et écologiques

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser les extensions urbaines autour des villages et des hameaux pour préserver l'identité rurale-patrimoniale du territoire
- * Intégrer les constructions nouvelles dans le paysage : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village »
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti ancien pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Préserver et valoriser les points hauts des plateaux et les vues majeures qu'ils offrent (notamment depuis la chapelle Sainte-Agathe)
- * Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallons sauvages (notamment celle de la Meuzelle)
- * Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage

- * Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire par le développement des mobilités douces
- * Reconvertir pour la marche et le vélo la voie ferrée déclassée en tirant parti de leur réseau longue distance

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation des ENR (notamment en adaptant la taille des projets à l'échelle des paysages), prioriser le développement des ENR sur des sols déjà artificialisés, ou des bâtiments, pour éviter des saturations visuelles et l'artificialisation des sols
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment dans le cas de projets photovoltaïques associé à l'agriculture
- * Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique

GOVERNANCE

- * Assurer la prise en compte et le déploiement opérationnel du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
- * Renforcer les compétences des élus et des services en matière de paysage
- * Communiquer auprès des élus, techniciens, acteurs locaux et du grand public sur l'Atlas des Paysages pour sensibiliser aux enjeux paysagers et les intégrer aux politiques publiques et projets d'aménagement du territoire ; identifier des « porteurs » et relais locaux
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage





UNITÉ PAYSAGÈRE

**COLLINES
DU PAYS
D'HURIEL ET
VALLÉE DE LA
MAGIEURE**

Motifs et ambiances paysagères

Occupant la moitié sud de l'ensemble « Bocage bourbonnais entre Combraille et Berry », l'unité paysagère **Collines du Pays d'Huriel et vallée de la Magieure** se distingue par un paysage ondulé, formé de **collines** et influencé par la Combraille au sud. La plus haute de ces collines est le **Signal de l'Âge** (572 m), point culminant de l'ensemble paysager. L'unité est délimitée à l'est par la ville de Montluçon, au sud par les gorges du Cher, à l'ouest par le département limitrophe de la Creuse, et au nord par l'unité voisine des plateaux d'Huriel au niveau des lignes de crêtes entre les vallées de la Magieure et de la Meuzelle.

Ces collines offrent des **paysages assez ouverts**, à dominante agricole, où la **trame bocagère** souligne les lignes du reliefs. Les haies taillées surmontées d'arbres, appelées **bouchures**, sont denses, notamment à l'ouest de l'unité. Cependant, cette trame est menacée : localement des haies sont arrachées ou disparaissent du fait du vieillissement du végétal.

Cette trame bocagère délimite les parcelles agricoles majoritairement dédiées à l'**élevage** et constituées de prairies de fauche ou de pâture. Quelques **parcelles cultivées** alternent avec ces prairies bocagères, devenant plus présentes au nord de l'unité.

Les **boisements**, peu nombreux, referment localement les perceptions, apportant de la diversité. Certains sont assez vastes (versants nord du Signal de l'Âge, bois de Languistre...), d'autres occupent les pentes raides des vallées et sont assez discrets dans le paysage. La présence de plantations de conifères dénote parfois dans les peuplements de feuillus.

De nombreux cours d'eau, **affluents du Cher**, marquent le paysage en créant des **vallons** successifs, majoritairement orientés nord-est/sud-ouest. Encaissés et souvent boisés, ces vallons sont difficilement accessibles et présentent des ambiances intimistes, contrastant avec l'ouverture des collines pâturées. De **petites retenues** jalonnent ces rivières. Certaines, plus vastes, comme celles d'Herculat ou de Sault, constituent des points d'attractivité, propices aux loisirs et à la contemplation.

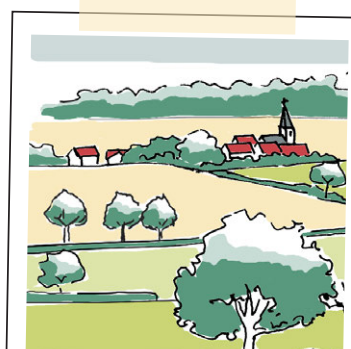
A l'ouest et au sud, l'unité présente une **très faible densité d'habitat** et une identité rurale forte. Les villages et hameaux sont implantés souvent sur les points hauts, créant des points de repères patrimoniaux. Les **exploitations agricoles**, nombreuses, tendent à s'agrandir : des bâtiments récents, imposants et aux codes architecturaux en rupture avec les codes traditionnels, sont construits dans le prolongement de hameaux patrimoniaux.

A l'est, en revanche, l'**influence de Montluçon** induit un **développement urbain fort**, en particulier autour des villages d'Huriel, de Saint-Martinien, de Quinssaines et de Prémilhat. L'urbanisation s'étend le long des axes routiers principaux, brouillant les silhouettes villageoises et créant parfois un phénomène de **conurbation**. Ces constructions récentes, résidentielles, peuvent présenter une architecture en rupture avec les formes traditionnelles. Ainsi, à proximité de Montluçon, l'identité rurale-patrimoniale de l'unité est menacée.

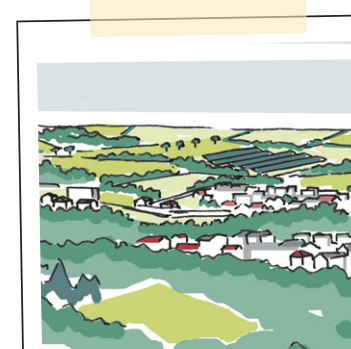
A Quinssaines, des **éoliennes** et un **vaste champ photovoltaïque** hors d'échelle, récemment réalisés, ont transformé les paysages localement, mais aussi à l'échelle de l'unité, ces équipements étant perceptibles de loin. Ils interrogent quant à l'évolution des paysages ruraux dans le cadre de la transition énergétique.



Collines soulignées par la trame bocagère



Des villages et hameaux dispersés



Influence de Montluçon à l'est : développement urbain récent

Communes concernées :
Huriel, Archignat, Treignat, Saint-Martinien,
Domérat, Prémilhat, Quinssaines, Lamais,
Teillet-Argenty, Lignerolles, Lavault-
Sainte-Aune

*Euprise du bloc
diagramme (21 km²)*

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

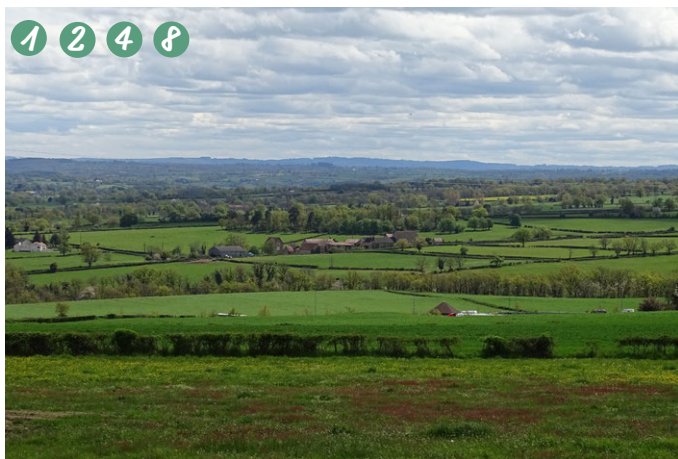
Couposaute agricole

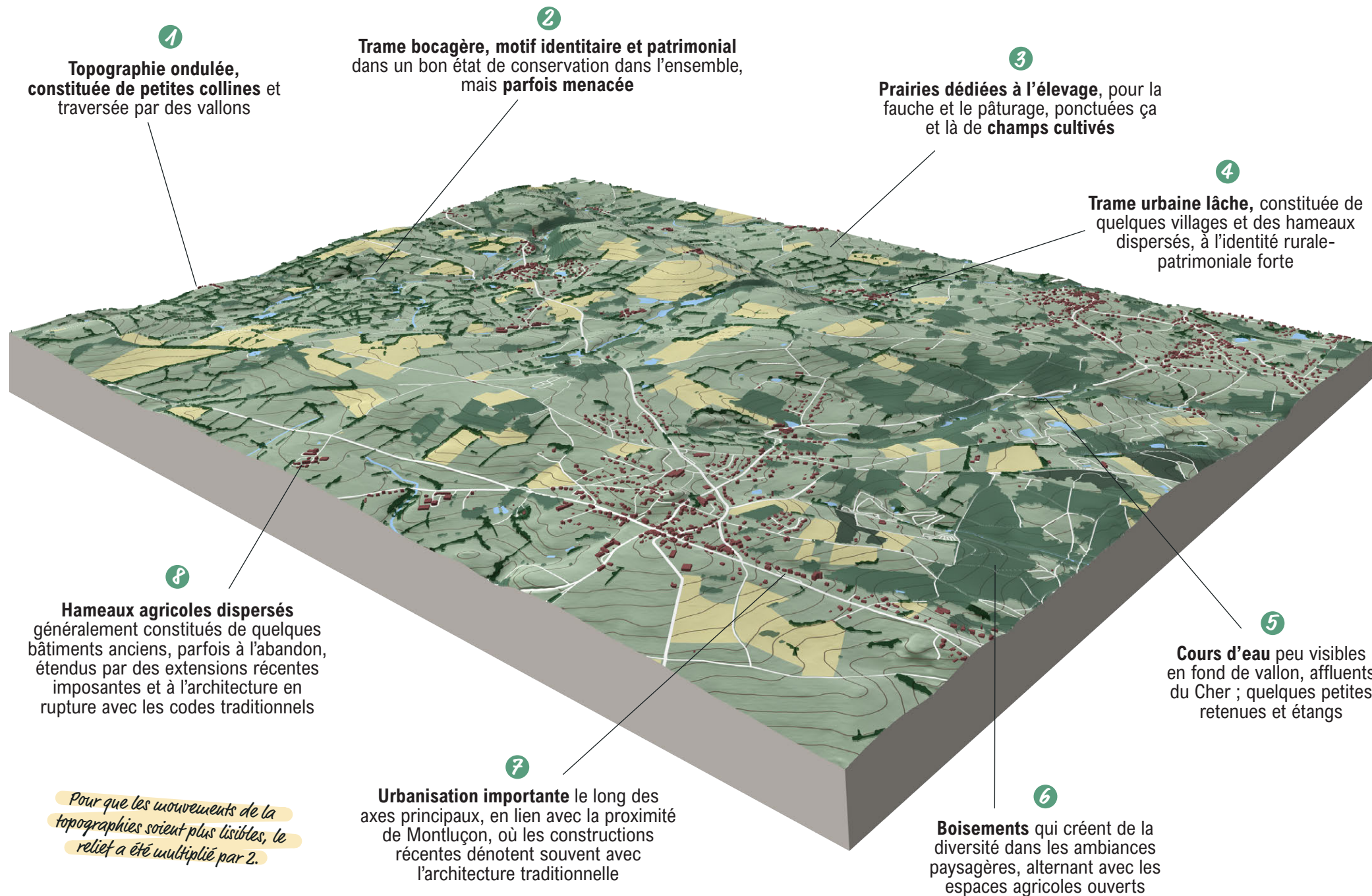
- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute authropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Voies ferrées
- Route nationale
- Route départementale
- Limites du département







1

Topographie ondulée, constituée de petites collines et traversée par des vallons

2

Trame bocagère, motif identitaire et patrimonial dans un bon état de conservation dans l'ensemble, mais **parfois menacée**

3

Prairies dédiées à l'élevage, pour la fauche et le pâturage, ponctuées çà et là de **champs cultivés**

4

Trame urbaine lâche, constituée de quelques villages et des hameaux dispersés, à l'identité rurale-patrimoniale forte

8

Hameaux agricoles dispersés généralement constitués de quelques bâtiments anciens, parfois à l'abandon, étendus par des extensions récentes imposantes et à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels

5

Cours d'eau peu visibles en fond de vallon, affluents du Cher ; quelques petites retenues et étangs

7

Urbanisation importante le long des axes principaux, en lien avec la proximité de Montluçon, où les constructions récentes dénotent souvent avec l'architecture traditionnelle

6

Boisements qui créent de la diversité dans les ambiances paysagères, alternant avec les espaces agricoles ouverts

Pour que les mouvements de la topographies soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 2.

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

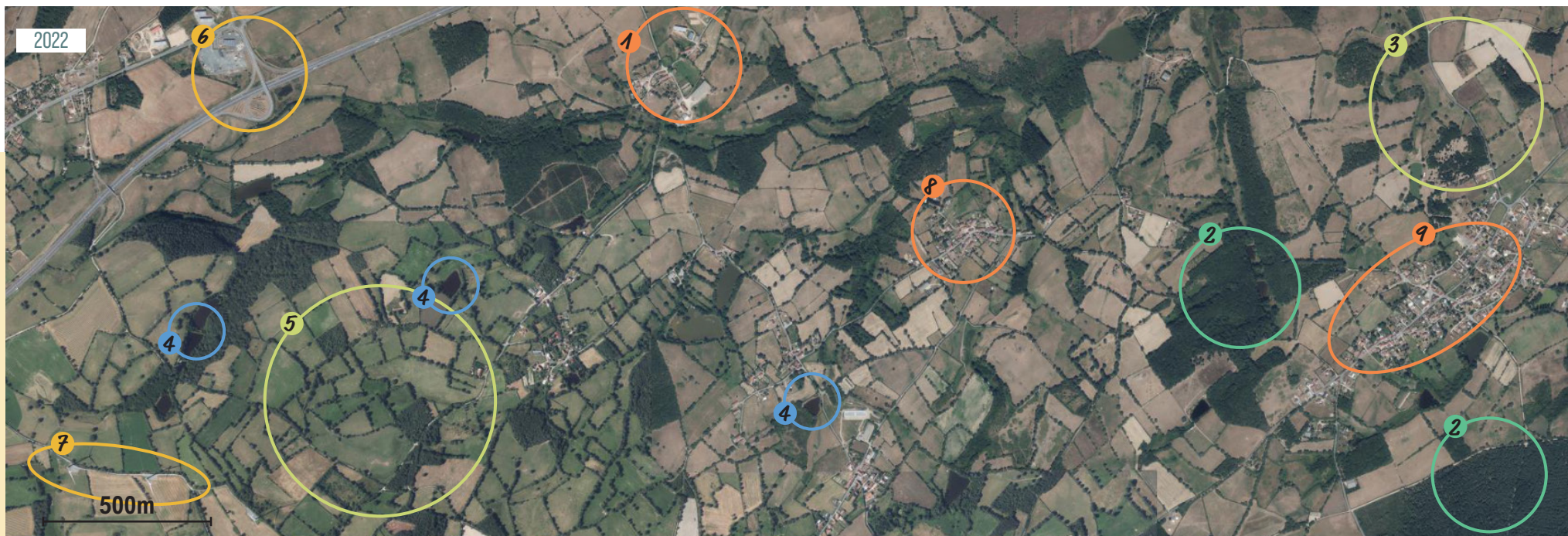
- * **Remembrement léger** de certaines parcelles agricoles, mais **maintien global du parcellaire**
- * **Transformation du bocage** avec localement une bonne conservation, une densification autour des villages et hameaux, mais une érosion du bocage par endroits (remembrement, absence de renouvellement, raréfaction des strates intermédiaires)
- * **Développement urbain résidentiel important**, notamment sur la frange est, instaurant un caractère périurbain en rupture avec l'urbanisation traditionnelle
- * **Extension des exploitations agricoles**, avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et s'intégrant difficilement au paysage rural
- * **Création de nouveaux axes de transports routiers**, en particulier la RN145
- * **Maintien global des boisements**, avec des extensions ou des disparitions des surfaces boisées par endroits
- * **Création de nombreux étangs**
- * **Développement des ENR** (éoliennes, panneaux photovoltaïques)

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIÉS POUR L'AVENIR

- > **Disparition de la trame bocagère localement**
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Banalisation des paysages bâtis**, du fait d'extensions urbaines récentes en rupture avec les codes architecturaux traditionnels
- > **Perte de la lisibilité de l'urbanisation**, avec un risque de conurbation
- > **Fermeture de certains points de vue** lointains avec la progression du boisement, notamment sur les points hauts
- > **Développement des énergies renouvelables**, s'accumulant aux infrastructures existantes

Exemples d'évolutions autour de Coursage (Quissaines)

- 1 Créations de nouveaux bâtiments agricoles
- 2 Progression du boisement
- 3 Remembrement de certaines parcelles agricoles et disparition de haies
- 4 Création de nombreux étangs
- 5 Très bonne conservation de la trame bocagère
- 6 Construction de la RN145 et échangeur
- 7 Construction d'éoliennes
- 8 Légère extension de la silhouette villageoise
- 9 Urbanisation le long de l'axe principal



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés au XX^{ème} siècle (cartes postales), identifiées de nos jours via Google Street View. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Vue générale sur le village de Quinssaines

Disparition des murets, apparition de haies et densification de la végétation

Rénovation et transformation de certains bâtiments (installation d'un commerce en rez-de-chaussée), création de nouvelles constructions

Apparition de réseau aériens



Place de l'église de Prémilhat

Modification importante de l'espace public : aménagement de la voirie et délimitation d'espaces piéton, plantation d'arbres et d'arbustes, apparition de la signalétique et de l'éclairage public, disparition d'éléments de petit patrimoine

Nouvelles constructions (ou extensions)



Etang de Sault sur la commune de Prémilhat

Abandon des coteaux agricoles en arrière-plan et progression du boisement (développement de l'urbanisation autour du village de Sault, mais non visible du fait de la végétation)

Aménagement de la route pour permettre la circulation des véhicules et bétonisation de la digue

Objectifs de qualité paysagère

PAYSAGES AGRICOLES

- * Gérer et régénérer de façon durable la trame bocagère, en la maintenant ou en la renforçant sur certains secteurs où elle a disparu
- * Préserver les espaces boisés, adapter si besoin les essences et la gestion forestière face au changement climatique (les bois du Malleret, du Signal de l'Age, de la Garenne, de Languistre...)
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- * Protéger et valoriser les plans d'eau et leurs qualités paysagères et écologiques

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser les extensions urbaines autour des villages et des hameaux pour préserver l'identité rurale-patrimoniale du territoire
- * Intégrer les constructions nouvelles dans le paysage : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- * Requalifier les espaces publics : mettre en valeur la « place du village »
- * Soigner et réinvestir (restaurer, réhabiliter, étendre) le patrimoine bâti ancien pour l'adapter aux modes de vie et enjeux contemporains
- * Requalifier les principales emprises commerciales et d'activités (alentours d'Huriel notamment) et recycler les grandes friches industrielles (à Quinssaines notamment)

Remarque : ces objectifs sont notamment issus du Plan de Paysage Vallée du Cher et Coumbraillais bourbonnais

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Préserver et valoriser les points hauts des collines et les vues majeures qu'ils offrent
- * Identifier, protéger et révéler les continuités naturelles des vallons sauvages (notamment celle de la Magieure et de Vernoële)
- * Accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage (SPR d'Huriel notamment)
- * Favoriser l'itinérance et la découverte des qualités paysagères et patrimoniales du territoire par le développement des mobilités douces

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Prendre en compte le paysage dans les projets d'implantation des ENR (notamment en adaptant la taille des projets à l'échelle des paysages), prioriser le développement des ENR sur des sols déjà artificialisés, ou des bâtiments, pour éviter des saturations visuelles et l'artificialisation des sols
- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour ne pas sacrifier les richesses du paysage, notamment dans le cas de projets photovoltaïques associé à l'agriculture
- * Adapter les pratiques agricoles et forestières au changement climatique

GOVERNANCE

- * Assurer la prise en compte et le déploiement opérationnel du Plan de Paysage du PETR du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
- * Renforcer les compétences des élus et des services en matière de paysage
- * Communiquer auprès des élus, techniciens, acteurs locaux et du grand public sur l'Atlas des Paysages pour sensibiliser aux enjeux paysagers et les intégrer aux politiques publiques et projets d'aménagement du territoire ; identifier des « porteurs » et relais locaux
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage



Bibliographie

Concernant l'ensemble du département :

- * Inventaire des paysages de l'Allier, 1995
- * Atlas régional des paysages d'Auvergne, 2011

Concernant tout ou partie de l'ensemble paysager :

- * Charte architecturale et paysagère de la CA de Montluçon, 2006
- * Charte architecturale et paysagère de la CC du Val de Cher, 2006
- * Charte architecturale et paysagère de la CC du Pays d'Huriel, 2010
- * Atelier des territoires « Site de l'Allier », 2021
- * Plan de paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » et extension, 2022

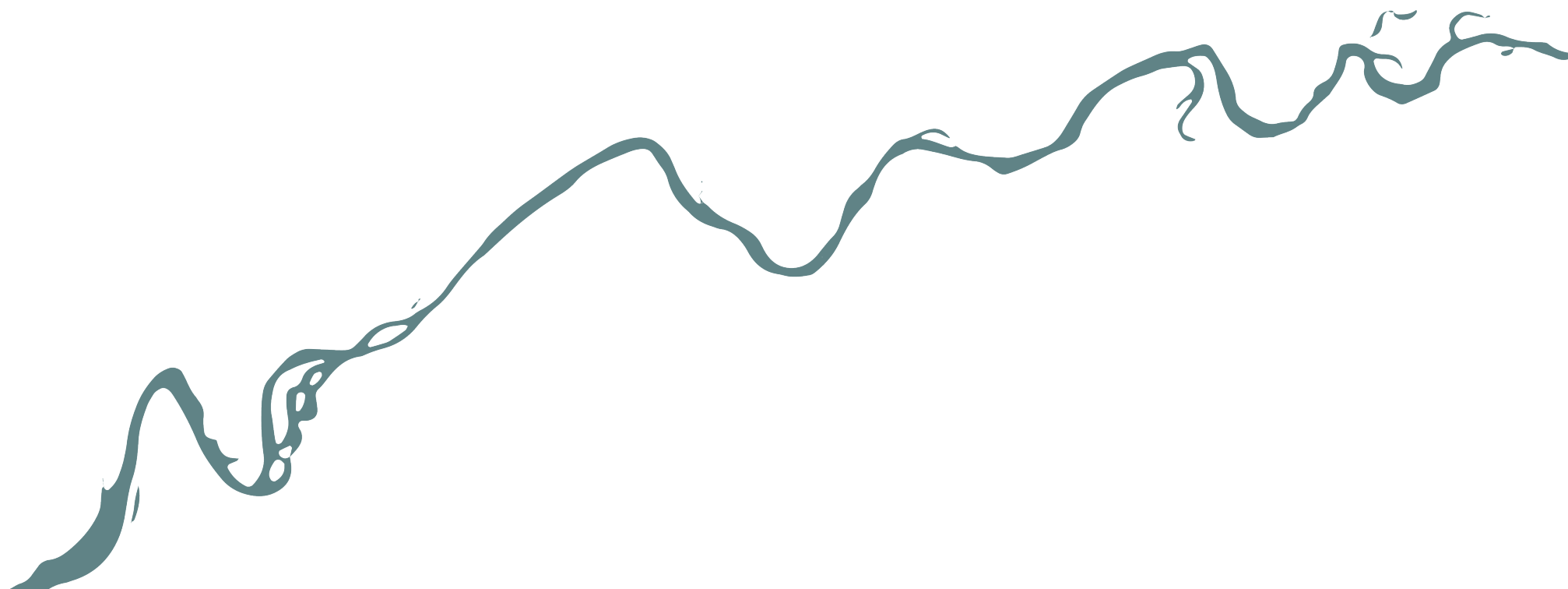
* Documents d'urbanisme :

SCoT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 2022

PLUiH Montluçon Communauté, arrêté le 25 septembre 2023

Sitographie :

- * Commune d'Huriel : huriel.fr
- * Conservatoire Botanique National du Massif Central : <https://projets.cbnmc.fr/regions-naturelles/2-bocage-du-bas-berry>





Atlas départemental des paysages de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier | Préfecture de l'Allier | Epode paysagistes-concepteurs | 2025